



26^e séance du Conseil général

Législature 2020-2024

Mardi 4 avril 2023 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Cédric Haldimann (PLR)

Membres du Conseil général présents (30 membres) : Mmes et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Bieler Gaëtan (POP), Borel Pierre-Alain (PS), Boukhris Karim (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Bühler Pascal (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Courvoisier Blaise (PLR), Curty Anthony (PLR), Favre Andy (UDC), Gagnebin Monique (PS), Guyot Ilinka (Les Vert-e-s), Iseli Maël (PLR), Jeandroz Françoise (POP), Lalive Jean-Emmanuel (Les Vert-e-s), Maillard Alicia (PS), Moser Claude-André (PLR), Perret François (Les Vert-e-s), Pignat Christian (Les Vert-e-s), Pittet Vincent (UDC), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Schneeberger Marina (POP), Thiémard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Zaffalon Aliénor (PVL), Zender Lara (POP).

Suppléant-e-s présent-e-s (8 membres) : Mme et MM. Baptista Ginga Matos (Les Vert-e-s), Beroud Olivier (POP), Gautschi Mathias (PS), Jurt Laura (PLR), Kaufmann Pascal (PVL), Marty Jonathan (Le Centre), Moretti Andrea (PS), Turtschi Nicolas (POP)

Membres du Conseil général excusés (10 membres) : Mme et MM. Curty Sarah (PLR), Djebaili Karim (PS), Freitag Manon (Le Centre), Giamboni Stefano (Les Vert-e-s), Lalive Todeschini Laure (Les Vert-e-s), Leitenberg Brigitte (PVL), Mbemba Christophe (PLR), Perret Julie (POP), Spoletini Giovanni (PS), Vollers Sabrina (POP)

Séance du 4 avril 2023

Conseil communal : M. Patrick Herrmann (Les Vert-e-s), président, M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR), vice-président, M. Thierry Brechbühler (UDC), M. Théo Huguenin-Elie (PS) et Théo Bregnard (POP)

Séance du 4 avril 2023

26^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 4 avril 2023 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption des procès-verbaux des 11^e et 14^e séances du Conseil général des 28 octobre 2021 et 1^{er} février 2022.
2. Assermentation des nouveaux conseillers généraux suppléants et nouvelles conseillères générales suppléantes.
3. Élections au sein des commissions.
4. Rapport d'information du Conseil communal relatif à l'Ukraine.
5. Interpellation du groupe PVL : « Plan directeur partiel des mobilités (PDPM) où en est-on ? », déposée le 9 mars 2023.
6. Interpellation du groupe des Vert-e-s : « Densifier autrement ? », déposée le 9 mars 2023.
7. Motion du groupe PVL : « Analyse de la performance énergétique », déposée le 9 mars 2023.
8. Motion du groupe POP : « Formation *Remplir sa déclaration d'impôts* pour les jeunes », déposée le 9 mars 2023.
9. Question écrite de M. Blaise Courvoisier : « Fusion de communes », déposée le 9 mars 2023.
10. Question groupe POP : « Quelles synergies possibles sur l'interdiction de la publicité dans le domaine public avec les projets d'autres villes romandes ? », déposée le 9 mars 2023.

Cédric Haldimann
président du Conseil général

OBJETS DÉPOSÉS

Interpellation du groupe POP : « Se déplacer à pied ou à vélo en ville ne doit pas être un gymkhana »

Interpellation du groupe des Vert-e-s : « Développement économique »

Interpellation du groupe POP : « Carte Abeille »

Motion du groupe des Vert-e-s : « Limitons le béton dans nos constructions »

Interpellation du groupe PLR : « Report de la H18 : l'application du PDPM ainsi que les investissements associés doivent également être reportés »

Adoption des procès-verbaux des 11^e et 14^e séances du Conseil général des 28 octobre 2021 et 1^{er} février 2022

Les procès-verbaux de la 11^e séance du 28 octobre 2021 et de la 14^e séance du 1^{er} février 2022 n'appelant pas de remarque particulière et ne faisant l'objet d'aucune opposition, ils sont considérés comme adoptés, avec remerciements à leur auteur-e.

Assermentation des nouveaux membres suppléants du Conseil général

Le président, **M. Cédric Haldimann**, procède à l'assermentation d'un nouveau membre suppléant du Conseil général, M. Lukas Räss (UDC), en remplacement de Mme Jennifer Graf.

Elections au sein des commissions

Election d'un membre du groupe POP à la Commission de salubrité et de la police du feu, en remplacement de M. Jacques Robert, démissionnaire

M. Karim Boukhris, POP : Nous proposons M. Maximilien Cugnet.

Cette candidature n'étant pas combattue, M. Maximilien Cugnet est élu membre de la Commission de salubrité et de la police du feu.

Election d'un membre du groupe POP à la Commission temporaire de planification territoriale, en remplacement de M. Julien Gressot, démissionnaire

M. Karim Boukhris, POP, informe ne pas avoir de candidature à proposer à ce jour. Le groupe POP tâchera d'annoncer un remplaçant ou une remplaçante assez rapidement.

Election d'un membre du groupe des Vert-e-s à la Commission temporaire de planification territoriale, en remplacement de Mme Aline Jaquet-Tissot, démissionnaire

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s, propose la candidature de Mme Béatrice Thiémard-Clémentz.

Cette candidature n'étant pas combattue, Mme Béatrice Thiémard-Clémentz est élue membre de la Commission temporaire de planification territoriale.

M. Cédric Haldimann, président : Je vous fais part des objets déposés et des courriers reçus. Tout d'abord, j'ai reçu un courrier d'invitation aux Ecolades – peut-être en avez-vous reçu copie par courriel – pour participer au concert « Humaines », le vendredi 28 avril 2023 à 17h00 à la Salle de musique de La Chaux-de-Fonds. Les membres du Conseil général sont invités. Je me permettrai de laisser le courrier à votre disposition sur le bureau.

Nous avons reçu également quelques objets :

- une interpellation du groupe POP : « Se déplacer à pied ou à vélo en ville ne doit pas être un gymkhana »,

Cet objet ayant été reçu sans signature, l'interpellateur voudra bien venir le signer en fin de séance.

- une motion du groupe des Vert-e-s : « Limitons le béton dans nos constructions »,
- une interpellation du groupe des Vert-e-s : « Développement économique »,
- une interpellation du groupe POP : « Carte Abeille »,

Celle-ci n'étant pas non plus signée, l'interpellateur voudra bien venir le faire également en fin de séance.

- une interpellation du groupe PLR : « Report de la H18 : l'application du PDPM ainsi que les investissements associés doivent également être reportés ».

Séance du 4 avril 2023

Rapport d'information du Conseil communal relatif à l'Ukraine

du 15 mars 2023

au Conseil général

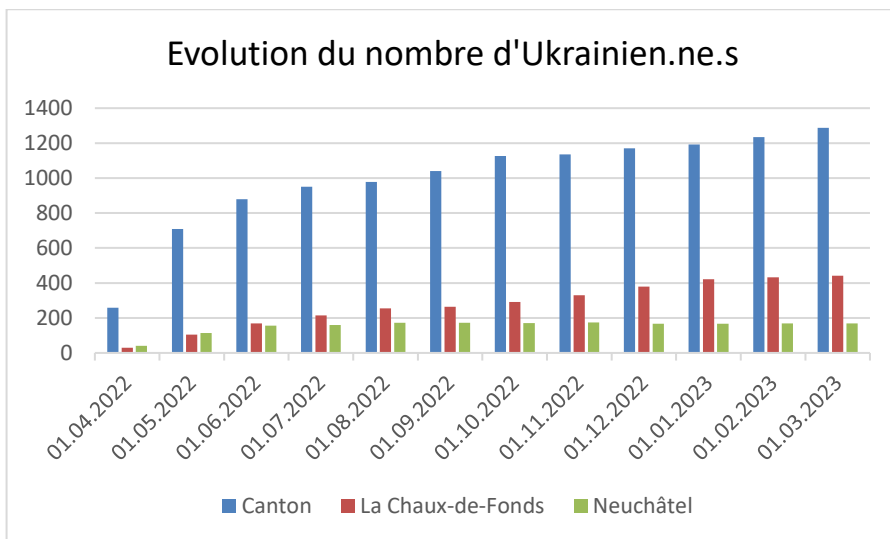
de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

La guerre en Ukraine a éclaté le 24 février 2022. Début mars, les premières personnes en provenance d'Ukraine ont trouvé refuge en Suisse en vertu du permis S (statut de protection) octroyé par la Confédération.

Conformément à la répartition dans le domaine de l'asile, le canton de Neuchâtel accueille 2% des personnes à protéger. Au 1^{er} mars 2023, 78'638 Ukrainien-ne-s avaient trouvé protection en Suisse (source : SEM) et 1294 dans le canton de Neuchâtel. Alors qu'au départ, la majorité de ces personnes a été hébergée par des familles d'accueil situées sur le Littoral, on a progressivement observé un relâchement de ce dispositif au profit d'un relogement des familles dans des appartements, en particulier dans les Montagnes neuchâteloises, respectivement à La Chaux-de-Fonds qui accueille à ce jour plus d'un tiers des Ukrainien-ne-s du canton (35%).



L'actuelle guerre en Ukraine et la crise migratoire plus globale que nous vivons nous rappelle à quel point nous sommes connecté-e-s au reste du monde par une histoire internationale mouvementée. Ces crises constituent un véritable défi pour les pays d'accueil où il s'agit de répondre à une situation inédite qui nécessite de coordonner une multitude d'acteurs et de veiller à la cohésion sociale d'une Métropole horlogère riche de 117 nationalités.

Solidarité de la société

Un mouvement de solidarité s'est rapidement exprimé en faveur de l'Ukraine avec l'émergence d'initiatives privées et associatives pour fournir des biens de premières nécessités ou encore l'hébergement des familles nouvellement arrivées.

Cet élan sans précédent a d'emblée été soutenu par les Autorités de la Ville. C'est dans ce sens que le drapeau ukrainien a été hissé sur l'Hôtel de Ville à la demande des conseiller-ère-s générales-aux. La plateforme asile¹ s'est rapidement profilée pour aller à la rencontre de la population et lui fournir des informations (via son site Internet notamment). Le comité de la Plateforme a également organisé le 21 mars une rencontre à l'Ester qui a réuni plus de 200 personnes. Les premières préoccupations étant l'hébergement et l'intégration, les conseillers communaux et les cheffes de service concerné-e-s y ont pris une part active. L'occasion de prendre le

¹ www.asile-ne.ch

pouls des besoins, la mesure de la solidarité chaux-de-fonnière et d'esquisser les prémisses du dispositif pour l'accueil des premier-ère-s Ukrainien-ne-s.

De nombreuses initiatives ont émergé : recherche de locaux pour permettre aux personnes nouvellement arrivées de se réunir, récolte d'habits et de matériel pour l'envoi en Ukraine puis mise en place d'un vestiaire et de produits de première nécessité à l'Hôtel-de-Ville grâce à la mise à disposition d'un local par la Ville d'un soutien administratif à 20% pendant un mois ainsi que d'une subvention pour les frais de fonctionnement.

Tandis que le dispositif d'apprentissage du français est coordonné par le Canton via le service de l'intégration et la cohésion multiculturelle (COSM), les mesures des différents partenaires clés (Mosaïque, ESPACE, RECIF, EPER, Caritas), largement éprouvés dans le domaine de l'intégration, ont permis d'accueillir les personnes en provenance d'Ukraine. Indépendamment des cours de français spécifiques, ces dernières ont pu fréquenter ces différents lieux et profiter des mesures existantes pour échanger, rencontrer d'autres personnes ou encore découvrir la ville.

Afin de favoriser la connaissance du tissu local et l'intégration dans la vie quotidienne, de nouvelles mesures ont pu être développées, notamment "*Arrivée dans le canton*" de Caritas qui met en lien un-e nouvel-le arrivant-e et un-e accompagnant-e bénévole dans le canton de Neuchâtel, et notamment à La Chaux-de-Fonds. Afin de soutenir cette action, le service de l'intégration a identifié des lieux pouvant servir à ces rencontres (notamment certains spectacles du TPR ou concerts de la Société de Musique) moyennant un dispositif de médiation.

L'Eglise évangélique réformée du canton de Neuchâtel s'est également fortement mobilisée. Outre la mise en place de groupes de soutien pour les familles d'accueil et proches accompagnant-e-s (dispositif à l'échelle cantonale), l'EREN fournit également des espaces de rencontre pour la communauté ukrainienne présente à La Chaux-de-Fonds.

La Croix-Rouge neuchâteloise a également reçu le mandat du Canton de coordonner ce qu'on appelle désormais le 3^e accueil (dans les familles), les prestations du SMIG étant dévolues au 1^{er} (hébergement collectif) et au 2^e accueil (placement individuel ou familial en appartement).

Engagement de la Ville

Les dispositions du droit fédéral soulignent l'importance du rôle des communes et des villes en matière d'intégration et de prévention des discriminations. Les compétences dont elles disposent dans les domaines de proximité (notamment accueil à la population, scolarité obligatoire, accueil

extrafamilial, culture et sport) ou encore les liens avec le tissu associatif constituent des leviers d'actions déterminants dans la mise en œuvre d'une politique d'intégration.

L'arrivée importante d'Ukrainien-ne-s a confirmé la tradition d'ouverture et d'accueil de la Métropole horlogère tout en faisant émerger de nouveaux enjeux en matière d'inclusion et de prévention des discriminations.

Véritables portes d'entrée pour les personnes nouvellement arrivées, les communes ont un rôle stratégique pour s'assurer d'une coexistence harmonieuse entre la population installée de longue date et les personnes venues plus récemment (primo-arrivant-e-s). La Ville représente l'interlocuteur privilégié pour que ses habitant-e-s puissent trouver leur place dans la société. L'administration publique doit par ailleurs, à chaque étape et moment d'interaction, veiller à tenir compte de la diversité de la population, la refléter autant que possible et proposer un accueil bienveillant.

Aussi, très rapidement, consciente des défis d'une arrivée massive en matière de coordination, la Ville de La Chaux-de-Fonds a décidé d'assurer un suivi professionnel, complémentaire à l'action de la société civile.

C'est dans ce sens qu'un comité de pilotage a dès le mois de mars 2022 été créé. Son mandat consiste en une vue d'ensemble de l'action des services concernés et une prise de décisions concertées. La coordination du COPIL est assurée par le service de l'intégration et de la cohésion sociale. Présidé par le Conseiller communal en charge notamment de l'intégration et de l'instruction publique, il est constitué en outre du Conseiller communal en charge des bâtiments et du logement et de la communication, ainsi que des chef-fe- des principaux service concernés :

- Ecole (EOCF)
- Contrôle des habitant-e-s (CdH)
- Service des bâtiments et du logement (SBL)
- Intégration et cohésion sociale (INT)
- Communication (SCOM)

Au besoin, les services des affaires culturelles, de la jeunesse et des sports ou encore de la santé rejoignent le groupe ou sont sollicités en bilatérale.

La question ukrainienne est par ailleurs thématifiée par le Conseil communal lors de ses séances hebdomadaires et ce depuis plus d'une année. Outre les aspects statistiques, les échanges permettent de faire un point sur l'action des différents services. Vous trouverez ci-après le résumé des projets mis en place par ces derniers depuis une année.

Intégration et cohésion sociale

Le service de l'intégration et de la cohésion sociale assure la coordination interne et externe. Il constitue l'interlocuteur privilégié tant des associations et institutions engagées dans la solidarité avec l'Ukraine que des services partenaires à l'échelle communale et cantonale.

Outre la veille sur la gestion de l'Ukraine par le [Secrétariat d'État aux migrations](#) (SEM)² et l'[OSAR](#) (Organisation suisse d'aide aux réfugié.e.s)³, le service assure le suivi avec les services cantonaux et les autres villes qui œuvrent à l'accueil et à la coordination des mesures en faveur des Ukrainien-ne-s :

- Les échanges avec le service de la cohésion multiculturelle (COSM) ont notamment permis de thématiser la question de l'intégration sociale, des dispositifs de cours de langue ainsi que les besoins en garde d'enfants.
- Des liens réguliers avec la direction du SMIG et ses différents offices (OSAP, OSAS et OIFA) ont permis d'affiner, lorsqu'elles se présentaient, les questions en lien avec la prise en charge des frais et autres activités, les questions de logement, les activités proposées ou encore les questions d'emploi.
- Le SFPO est également sollicité sur le dispositif post-obligatoire afin d'assurer au mieux l'information et l'orientation, tant sur notre Site Internet que dans les services porte d'entrée.

L'intégration est également le répondant de l'OCRg pour la question Ukraine pour les demandes de l'EMCC et entre dans ce sens en contact avec les communes des Montagnes.

Il est également l'interlocuteur privilégié des principales plateformes cantonales qui ont toutes dédié un volet *Ukraine* à leur action, en particulier la [plateforme asile](#)⁴. Les liens sont également hebdomadaires avec la "plateforme précarité" à qui **l'État de Neuchâtel a confié le mandat de coordonner et diffuser les actions citoyennes en faveur de la population ukrainienne dans le canton. Le site Internet [ensemble-ne.ch](#) contient des [pages dédiées](#) traduites en ukrainien et en russe⁵. Elles recensent les prestations et les informations utiles à destination des réfugié.e-s ukrainien-ne-s et des familles d'accueil. Le contenu est régulièrement augmenté.**

² <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/sem/aktuell/ukraine-krieg.html>.

³ <https://www.osar.ch/>.

⁴ <https://asile-ne.ch/category/ukraine/>.

⁵ <https://www.ensemble-ne.ch/fr/ukraine>.

Une coordination hebdomadaire entre l'Intégration, le SMIG, le COSM, la Ville de Neuchâtel et la "plateforme précarité" permet de thématiser les tendances ainsi que de passer en revue les besoins et la complémentarité des dispositifs cantonaux et communaux.

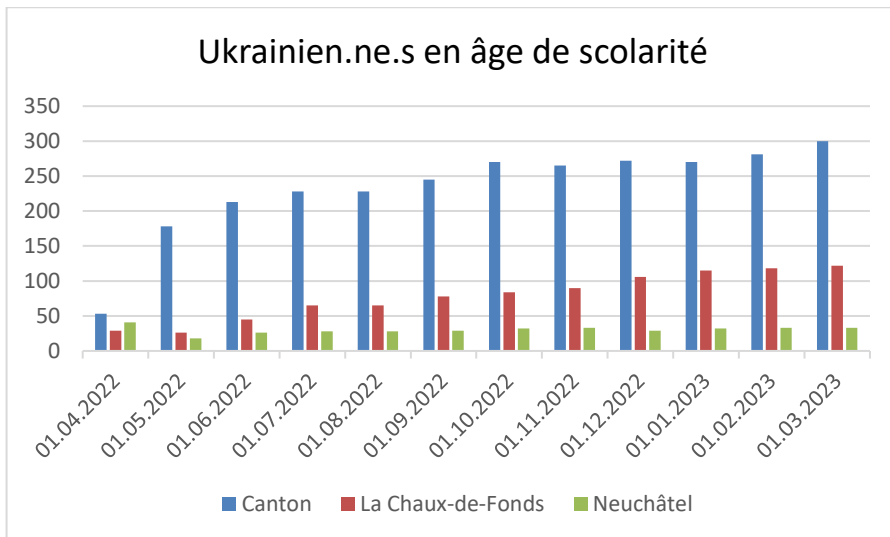
Sous l'impulsion du service de l'intégration et de la cohésion sociale et du Contrôle des habitant·e·s, un courrier de bienvenue, lui aussi traduit en russe et en ukrainien, est désormais adressé à celles et ceux qui s'installent dans notre Ville, afin de les orienter et de les informer sur notamment sur les principaux événements rassembleurs en Ville. Dévolu aux Ukrainien·ne·s, il sera prochainement étendu à l'ensemble des personnes nouvellement arrivées.

Parallèlement, le service a déposé un juin dernier un projet pilote, qui vise en particulier les permis S, et qui doit permettre de favoriser l'accueil grâce à un système de permanence répondant aux questions et besoins du public cible, dans une volonté de pragmatisme et de proximité. L'objectif est de développer les outils et les prestations utiles pour favoriser la participation (offre associative, culturelle et sportive), améliorer l'accès aux prestations, optimiser l'information, renforcer le sentiment d'appartenance et développer la compréhension du lieu de vie (au niveau local).

Scolarité obligatoire

L'EOCF accueillait au 1^{er} mars 2023, 107 élèves inscrit·e·s (122 en âge de scolarité), qui s'ajoutent aux 62 élèves migrant·e·s d'autres origines arrivé·e·s depuis moins d'un an.

Ce nombre a progressivement augmenté depuis mars 2022, comme le démontrent les statistiques ci-dessous (source : SMIG) :



L'école, dont l'expérience est éprouvée en matière d'accueil des élèves primo-migrant-e-s, a renforcé le dispositif déjà existant, avec un financement complémentaire pour certaines prestations, notamment pour le SSE et le soutien administratif, au moment des arrivées massives au printemps dernier.

Le dispositif repose sur les éléments suivants :

- Accueil des élèves dans les classes ordinaires (ou des classes d'accueil dans de rares cas présentant des besoins particuliers). Aucune classe spécifique ou supplémentaire n'a été ouverte afin de favoriser l'immersion des élèves.
- Soutien langagier à raison de 4h/semaine.
- Soutien par des assistant-e-s socio-éducatifs et/ou pédagogiques selon les besoins et situation.
- Accès à des Espaces ressources qui permettent, en parallèle aux classes ordinaires, d'atteindre des objectifs pédagogiques et de socialisation, ainsi que des mesures favorisant l'intégration de ces élèves dans la région.
- Soutien administratif pour les parents.
- Traduction de la brochure d'information de l'EOCF en ukrainien (comme cela avait déjà été fait dans d'autres langues).
- Coaching pour les enseignant-e-s devant accueillir des primo-arrivant-e-s (visites d'observation et entretiens notamment).

L'actuelle crise migratoire complexifie par ailleurs la situation avec un nombre actuellement jamais égalé de primo-arrivant-e-s faisant de l'enseignement un véritable défi.

Il est à relever que la répartition peu équilibrée sur le territoire cantonal se reproduit à l'échelle de la ville : près de la moitié des familles venant d'Ukraine étant domiciliée dans les quartiers ouest. La proportion des élèves ukrainien-ne-s à l'EOCF est la suivante⁶ :

- Secteur Nord : 1.63%
- Secteur Ouest : 3.64%
- Secteur Sud : 2.06%

Afin d'utiliser au mieux les ressources à disposition, la direction a regroupé les heures de soutien langagier auxquelles elle avait droit (selon les critères ordinaires du Canton), soit 9.7 postes d'enseignant-e-s. Ainsi, un montant estimé de CHF 873'000.-, dont 55% à charge de la Ville (CHF 480'000.-) est dévolu aux élèves ukrainien-ne-s, pour l'année scolaire 2022-2023. S'ajoutent les frais de traduction et de matériel, de suivi administratif, d'accompagnement socio-éducatif et de direction, complètement à la charge des communes.

Dès les inscriptions à l'école, un suivi administratif est indispensable afin d'offrir à ces élèves, notamment au cycle 3, un horaire personnalisé et régulièrement mis à jour (entre classes régulières, ateliers de français, espace ressources, enseignement ukrainien en ligne, etc.). Des périodes d'enseignement et d'appui sont également nécessaires afin d'accueillir au mieux les élèves venant d'Ukraine, comme des autres régions du monde, sans mettre en difficulté les apprentissages des classes les accueillant et le travail du personnel enseignant.

L'école s'adapte à cette arrivée importante d'élèves allophones, et tient à ce que l'accueil des élèves en provenance d'Ukraine soit perçu comme une opportunité pour améliorer l'intégration de tous les élèves venant d'autres pays et d'autres cultures.

Accueil à la population

Au moment de l'afflux massif des premières semaines, un dispositif d'accueil a été mis en place au Contrôle des habitant-e-s (CdH). Le service a rapidement traduit un formulaire récoltant les données de base permettant l'enregistrement. Ce dernier a ensuite été repris dans d'autres communes du canton.

⁶ Voir chiffres détaillés, annexe 1.

Une traductrice, elle aussi arrivée des suites de la guerre en Ukraine, a assuré la traduction et fourni des explications pour les Ukrainien-ne-s venu-e-s s'inscrire au CdH, évitant ainsi au dispositif de s'engorger. Grâce à l'expérience et à l'accueil de qualité assuré au guichet, le dispositif n'est plus actif aujourd'hui, mais pourrait être réactivé au besoin.

Le CdH travaille en outre de manière renforcée avec les partenaires classiques (gérances, citoyens-hébergeurs) et l'OSAS pour déterminer clairement où les Ukrainien-ne-s sont logé-es. Certain-e-s sont déjà reparti-e-s et il est actuellement difficile d'obtenir des informations quant à leur situation précise (en cours de développement).

L'école a consolidé son dispositif d'accueil et d'information aux enfants ainsi qu'à leurs parents, tandis que le service de la santé, notamment par son centre d'orthophonie et son centre de santé scolaire, accueille également les enfants ukrainien-ne-s: un temps d'écoute et d'échange est consacré durant les entretiens usuels.

Jeunesse

Indépendamment de l'accueil et de la prise en charge des jeunes dans le cadre scolaire, l'école joue un rôle important au niveau social. Elle propose, dans le cadre des Espaces ressources, des sorties pour permettre aux élèves ukrainien-ne-s de se familiariser avec leur lieu de vie (notamment les musées).

Parallèlement, l'offre existante à La Chaux-de-Fonds en matière d'activités et de loisirs pour les jeunes de manière générale a été valorisée auprès du public-cible, notamment à travers la page spécifique [Ukraine](#)⁷.

Grâce au Fonds scolaire, en collaboration avec le service socio-éducatif, la carte vacances a été offerte à tous les enfants ukrainien-ne-s dès 12 ans durant l'été 2022, ainsi qu'aux élèves migrant-e-s et suisses ne pouvant pas partir en vacances.

L'information via les réseaux n'étant pas toujours suffisante, une rencontre est prévue au printemps avec les jeunes ukrainien-ne-s afin de leur proposer des activités leur permettant de créer du lien avec les autres enfants de leur âge. A futur, ce dispositif sera élargi à l'ensemble des primo-arrivant-e-s.

L'aspect de la garde d'enfants a par ailleurs été traité en collaboration entre les services communaux de l'intégration et de la jeunesse et le service cantonal de la cohésion multiculturelle. Ce dernier gère en effet le dispositif de compétences de base pour les adultes ukrainien-ne-s et des solutions de

⁷ <https://www.chaux-de-fonds.ch/prestations-sociales/integration-cohesion-sociale/ukraine-informations>.

garde d'enfants manquaient pendant les cours. Les échanges ont permis de trouver une solution à la Trottinette où, depuis le mois de mars, les enfants peuvent y être accueilli-e-s sans empiéter sur les autres activités de l'association.

Logement

Le Service des bâtiments et du logement (SBL) a mis à disposition de la plateforme *asile-ne.ch* des locaux de stockage et de distribution à Hôtel-de-Ville 1. La gratuité de la Maison du Peuple avait également été proposée, sans qu'il y ait eu de demandes jusqu'à ce jour.

Concernant les appartements de la Ville, celle-ci a rapidement informé l'OSAS de la disponibilité de plusieurs appartements. Les baux ont été réduits pour atteindre les prix proposés, plus bas que les normes du SCAS. L'OSAS se charge ensuite de meubler ces appartements. Si les personnes deviennent indépendantes financièrement et reprennent le bail à leur nom, le montant du loyer pourra être revu.

Il convient également de relever que la stratégie cantonale en matière de logement et hébergement n'est pas claire. L'OSAS loge la majorité des Ukrainien-ne-s dans les mêmes immeubles, empêchant une répartition équilibrée dans les différents secteurs de la Ville, comme le révèlent les chiffres évoqués plus haut.

Communication

Une [page Internet spécifique à l'Ukraine](#) a été créée pour rendre visibles certains aspects particuliers aux Ukrainien-ne-s à La Chaux-de-Fonds⁸. Elle s'inscrit dans le site plus global de [l'intégration](#) qui propose de nombreuses informations aux personnes migrantes (nouvellement arrivées ou non)⁹.

Cette page a été rédigée en français facile à lire et à comprendre et est traduisible, comme l'ensemble du site de la Ville, dans toutes les langues.

Le Tourbillon a relaté différents éléments en lien avec l'Ukraine, notamment le [dispositif d'accueil et de traduction au Contrôle des habitant-e-s](#)¹⁰, tandis

⁸<https://www.chaux-de-fonds.ch/prestations-sociales/integration-cohesion-sociale/ukraine-informations>.

⁹ <https://www.chaux-de-fonds.ch/prestations-sociales/integration-cohesion-sociale>.

¹⁰https://www.chaux-de-fonds.ch/galerie-multimedia/Le-Tourbillon_Journal-Ville/Documents/tourbillon_08_20220428_web.pdf

que différents articles dans les médias locaux ont fait état de la mobilisation civile et de l'engagement des collectivités publiques¹¹.

Une [conférence de presse](#) s'est tenue à la demande de la "plateforme asile" afin de redynamiser les dons. Elle s'est tenue en présence de son comité, du président du Conseil communal ainsi que de la déléguée à l'intégration.

Sport et Culture

La culture et le sport sont deux importants vecteurs d'intégration. Aussi, le comité de pilotage a voulu s'assurer de l'accessibilité aux infrastructures culturelles et sportives.

Rapidement, un partenariat s'est mis en place avec la CarteCulture de Caritas afin de faciliter l'envoi aux bénéficiaires. Disponible pour toutes les personnes au bénéfice de l'aide sociale, elle offre des réductions dans de nombreux endroits clés de la Ville (piscine, patinoire, musées, TPR, Société de musique, etc.)¹². Cette dernière a ainsi été envoyée aux bénéficiaires accompagnées d'un courrier de bienvenue, traduit en russe et en ukrainien.

Parallèlement à l'envoi, de nouveaux partenariats ont été créés entre des institutions de la Ville et Caritas, notamment avec les Murs du Sons, la Société de musique et Muzoo.

Les ressources en ukrainien, notamment disponibles à la Bibliothèque de la Ville, ont rapidement été mises en évidence (médias, méthodes d'apprentissage ou encore ouvrages).

Conséquences financières

Le 3 mai, le Grand Conseil a accepté un [rapport du CE concernant les réfugiés ukrainiens](#), soit:

- Un crédit supplémentaire de 6'412'450 francs dans le cadre de la crise ukrainienne (3 premiers mois de la crise).
- Un deuxième crédit supplémentaire de 39'133'250 francs dans le cadre de la crise ukrainienne (juin à décembre 2022).

A ce stade, l'ensemble de la charge de travail supplémentaire est absorbée par le personnel en poste dans les secteurs concernés, à l'exception du projet-pilote de la Confédération (programme R), du dispositif de traduction

¹¹ Consulter l'ensemble des références sur la page *Ukraine* du site de la Ville. <https://www.chaux-de-fonds.ch/prestations-sociales/integration-cohesion-sociale/ukraine-informations>.

¹² Liste complète: <https://www.carteculture.ch/canton-de-neuchatel/offres/trouver-une-offre/>.

au Contrôle des habitant·e·s et du complément temporaire pour le SSE et la permanence administrative à l'école.

Deux courriers ont été adressés au Conseil d'Etat, respectivement en juin et en décembre 2022, afin de favoriser une répartition équitable des personnes et des coûts entre les communes et de veiller aux équilibres et à la cohésion sociale au sein du canton.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat estime que le système péréquatif compense "*l'intégralité des écarts*" entre communes et uniformise l'ensemble de la charge, notamment au niveau scolaire. Cependant, compte tenu du fait de l'intégration des élèves ukrainien·ne·s aux classes régulières, les coûts pris en compte par le système péréquatif – basés sur les salaires des enseignant·e·s – sont moindres et ne tiennent pas compte du nombre d'élèves par classe, alors même que La Chaux-de-Fonds accueille 48 % de l'ensemble des élèves ukrainien·ne·s en appartement au 1^{er} mars 2023.

Par ailleurs, si une partie du dispositif d'accueil scolaire est pondéré par la péréquation, il est à relever que des charges importantes reposent sur les services. La coordination, l'accueil, la promotion et la mise en œuvre de (nouvelles) mesures, la communication et, plus particulièrement au niveau de l'école, le travail d'encadrement (administration, direction, service socio-éducatif, logistique, matériel pédagogique spécifique) sont entièrement à charges des communes (estimé à CHF 3'354.- par élève pour l'EOCF) et se révèlent non négligeables pour notre ville.

Si le budget a été respecté par les services concernés avec un important engagement et une surcharge dans certains secteurs, en ce qui concerne l'exercice 2023, des charges importantes sont à prévoir au niveau de l'école. En effet, si les élèves ukrainien·e·s ont été intégré·e·s dans des classes régulières cette année scolaire, faisant augmenter l'effectif moyen des classes, il faudra tenir compte de ces élèves dans l'organisation des classes 2023-2024. Les classes que l'EOCF ouvrira en raison de la présence de ces 107 élèves ukrainien·ne·s représentent env. 2 classes du cycle 1, 1 classe du cycle 2 et 2 classes du cycle 3 pour conserver l'effectif moyen répondant au subventionnement du Canton. Ces 5 classes ont un coût de CHF 468'200.- à la charge de la Ville (déduction faite de la subvention cantonale).

Par ailleurs, des financements importants de la Confédération, dans le cadre du projet Citoyenneté@cdf, vont permettre de renforcer les prestations d'accueil et d'intégration sociale en faveur des Ukrainien·ne·s. Des discussions sont également en cours entre le service de l'intégration et le COSM pour obtenir des fonds du canton pour soutenir des prestations déjà existantes en Ville en faveur de des migrant·e·s. Ces financements pourraient par exemple venir renforcer le dispositif et les prestations

Séance du 4 avril 2023

d'accueil ou les activités du service de la jeunesse ou de tout autre partenaire communal.

Outre les personnes amenées à rester, les coûts dépendront de multiples facteurs – notamment des nouvelles arrivées – et sont pour l'instant difficilement estimables.

Perspectives

Un tel afflux de personnes à protéger dans un laps de temps aussi court est sans précédent en Suisse. L'expérience des mois précédents a montré l'efficacité du dispositif, mais également toute la nécessité d'un filet socio-éducatif serré en raison des chocs de la guerre et du déracinement, de la perte de repères, des conflits de loyautés ou encore des situations familiales et de santé compliquées.

L'année écoulée a également confirmé l'engagement de notre Ville en faveur de la diversité, de l'accueil, du vivre ensemble et de la pleine participation de toutes et tous. Les efforts vont se poursuivre dans la mesure où la Confédération a décidé de prolonger la validité des permis S, renforçant la conviction d'une stratégie d'inclusion à long terme des Ukrainien-ne-s dans notre Ville et d'une coordination accrue avec les différents partenaires.

L'impact sur le budget de la Ville – partiellement compensé par les différents mécanismes de répartitions – demeure important. Ces perspectives à moyen, voire long terme, nous incitent à renforcer la coordination entre les services et les différentes administrations (notamment cantonale et communales), afin de veiller aux équilibres, tant financiers que sociaux.

Forte de son engagement professionnel et de sa tradition d'ouverture, tous deux confirmés avec la crise ukrainienne, il va sans dire que notre Ville continue d'œuvrer pour les Ukrainien-ne-s comme pour tout-e-s les migrant-e-s afin de favoriser leur intégration et le vivre ensemble.

Enfin, la crise ukrainienne, tel un laboratoire de l'inclusion, nous rappelle à quel point les défis de la cohésion sociale sont constants et qu'une politique en matière d'intégration proactive et en adéquation avec les réalités migratoires, économiques, sociales et culturelles, est nécessaire. Inclusion, solidarité, compréhension, élan, coordination, agilité, mais également exclusion, discrimination, iniquités sont autant de termes qui marquent actuellement le processus d'accueil des personnes en provenance de l'Ukraine. Ces termes doivent nous guider dans la politique d'intégration de la Ville et des situations en lien avec les facteurs migratoires.

Ce rapport a été présenté au COPIL Ukraine lors de sa séance du 16 février 2023 qui l'a accepté à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La chancelière a. i.

Patrick Herrmann

Sarah Steinweg Clark

Annexes :

Annexe 1 : Nombre et pourcentage d'élèves ukrainien-ne-s – Chiffres au 01.03.2023

Séance du 4 avril 2023

Mme Béatrice Thiérmard-Clémentz, Les Vert-e-s : Merci au Conseil communal pour ce rapport complet. Les Vert-e-s sont ravis de voir que La Chaux-de-Fonds garde ses valeurs fondamentales d'accueil, et qu'elle sait y faire.

Merci à toutes les personnes qui œuvrent avec générosité, imagination et volonté d'inclusion pour que cela se passe au mieux. Nous sommes heureux également que cette actualité tragique permette de revoir et d'améliorer sans cesse notre volonté d'inclusion et de cohésion sociale pour, par et avec les personnes différentes, que ce soit par leur origine, leur histoire, ou toute autre différence, d'ailleurs.

Toutefois, si nous reconnaissons les efforts de notre Ville, il n'en est pas de même vis-à-vis de la répartition des moyens humains et financiers, qui devrait être équitable de la part du Canton.

Comme nous le voyons dans le rapport, les Ukrainien-ne-s sont arrivés, les premiers mois, de manière plus ou moins égale à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, mais nous voyons que, plus on avance dans le temps, plus l'écart au niveau des arrivées se creuse entre les communes, La Chaux-de-Fonds accueillant actuellement 35% des personnes arrivées d'Ukraine dans notre canton. Pour l'année prochaine, les élèves ukrainien-ne-s vont représenter l'équivalent de cinq nouvelles classes, donc un coût supplémentaire pour la Ville. Il est impératif que la répartition des moyens change.

J'ajouterais enfin que cette nouvelle organisation demande beaucoup d'énergie et de gestion émotionnelle de la part des personnes sur le terrain, tant au niveau de l'organisation pratique que du soutien et de l'écoute à apporter. On sait malheureusement que les moyens financiers et humains en accompagnement psychologique sont en général insuffisants – même en dehors du problème de l'accueil des Ukrainiens – mais y a-t-il des groupes de paroles, des lieux, où les personnes peuvent s'adresser quand elles sont submergées ? Ceci afin, d'une part, de répondre au mieux aux besoins et, d'autre part, d'éviter des *burn out*.

Merci encore pour elles, pour eux, pour nous collectivement. Je vous souhaite force et détermination pour convaincre le Canton d'être équitable et plus généreux.

M. Mathias Gautschi, PS : Le groupe socialiste prendra acte du rapport avec remerciements à ses auteurs. Il adresse également un grand « bravo et merci » au personnel communal qui, lui aussi, est au front pour gérer cette crise. Ce rapport suscite malgré tout quelques questions au Conseil communal.

1. Pourquoi ce rapport à ce moment-là ? Notre groupe relève un certain angélisme dans le ton adopté : quelles sont les mesures prises pour soutenir le personnel ?

Il en va des guerres comme des projets de construction, celles-ci étant toujours plus longues, plus coûteuses et plus prenantes que prévu. La guerre en Ukraine n'y fait pas exception.

Arrivés pour quelques mois, les réfugié-e-s ukrainien-ne-s sont déjà là depuis une année. Si cette crise est une leçon et une occasion de faire toujours mieux, elle est aussi un avertissement supplémentaire : le coût humain – celui des employé-e-s de la Ville qui ne refusent pas les « défis supplémentaires » – mérite lui aussi attention.

Comme lors de la récente crise du COVID, il est temps d'alléger, autrement que par des vœux pieux, la pression que subissent les enseignant-e-s, les assistant-e-s sociaux-ales, le Service des bâtiments et tous les autres services membres du comité de pilotage.

Combien de personnes sont-elles aujourd'hui en souffrance au travail ou déjà en congé maladie pour cause de surcharge ? Pour d'autres raisons, le Conseil d'établissement scolaire est déjà en manque d'un directeur, et certaines classes sont, paraît-il, au bord de la rupture.

L'héroïsme – peut-être forcé – du personnel, lequel n'a pas forcément le choix d'encaisser, et la noble cause de l'accueil des réfugiés dont notre Ville est spécialiste ne doivent pas faire oublier que lesdits employés sont placés sous la responsabilité de leur employeur – nous – et que nous sommes garants de leur santé.

2. Notre Ville pourra-t-elle continuer encore longtemps d'être au front sans un soutien cantonal accru ?

L'accompagnement dans de nombreuses démarches, un soutien adapté dans les écoles et, d'une manière plus générale, l'effort demandé pour l'accueil d'un grand nombre de familles dans la durée impliquent des ressources humaines et financières importantes.

Dans ces conditions, comment est-il prévu que le Canton et le Secrétariat d'Etat aux migrations nous viennent financièrement en appui ?

Par ailleurs, le Canton a-t-il prévu d'organiser une coordination sur le modèle du COPIL mis sur pied à La Chaux-de-Fonds ?

3. Le Conseil communal peut-il obtenir que les prochains réfugié-e-s qui arrivent soient mieux répartis sur le territoire de la commune ?

Un quart des élèves accueillis dans le canton ont été scolarisés à La Chaux-de-Fonds, et majoritairement au collège des Forges. Par ailleurs, les

personnes accueillies ont été regroupées dans quelques bâtiments seulement, gérés par une régie genevoise. Or, il serait à tous points de vue préférable de proposer des appartements disséminés dans la ville, au niveau des quartiers et des centres scolaires.

Le Conseil Communal peut-il intervenir à ce propos auprès du Service des migrations ?

4. Un point formel : nous avons relevé pas moins de dix acronymes de services et d'ordonnances, dont aucun n'est expliqué. Nous proposons donc une alternative pour les prochains rapports : soit lesdits acronymes sont nécessaires à la compréhension des processus et ils sont décodés dans un lexique, soit on peut en faire l'économie pour rendre le texte plus fluide et moins technocratique.

Nous le répétons, le groupe socialiste adresse ses remerciements et ses vives félicitations aux auteurs du rapport et au personnel. Merci pour vos réponses, qui n'influenceront pas le fait que nous prendrons acte de ce rapport.

M. Nicolas Turttschi, POP : Le POP a pris connaissance avec intérêt du rapport du 15 mars 2023 relatif à l'Ukraine. En préambule, nous voulons féliciter de l'accueil dont les personnes fuyant la guerre ont pu bénéficier dans notre ville. Il n'est pas tout de se targuer de la richesse d'une ville en raison de son histoire, il faut encore faire vivre ses idéaux. A notre sens, c'est ce que la Ville a su faire en acceptant des populations en situation de vulnérabilité. Le POP ne peut que soutenir cette politique, parce que c'est la seule qui soit humaine. A ce titre, les 35 % de réfugiés ukrainiens qui sont accueillis par la Ville doivent être une source de fierté, tout comme les actions de solidarité qui se sont exprimées en provenance de toute la société civile, et qui sont listées dans ce rapport.

Cette situation met également en évidence l'importance du nouveau service de l'intégration créé en 2022. Les crises migratoires ne vont malheureusement pas aller en se réduisant dans les années à venir. Un tel service est nécessaire, car il ne s'agit pas simplement de permettre l'accueil d'urgence, mais également de garantir l'intégration de nouvelles populations au sein de notre communauté.

Cela étant, le rapport soulève également quelques interrogations. Ainsi, si le Canton a consacré une enveloppe extraordinaire destinée à la couverture des frais engendrés par l'accueil des réfugiés, rien n'a été prévu pour soutenir les villes. Dès lors, les charges de celles-ci ne peuvent qu'augmenter. Si, de plus, la répartition est inégale dans le canton et que La Chaux-de-Fonds compte effectivement 35 % des réfugiés, cette absence de soutien cantonal est source d'injustice. De fait, la Ville doit absorber une

surcharge importante sur ses services et devrait bénéficier d'un soutien en la matière. Le Conseil communal pourrait-il prendre langue avec le Conseil d'Etat pour tenter de négocier un soutien en lien avec le nombre de réfugiés accueillis par les communes ?

En lien, l'absence de répartition cantonale est questionnable. Si l'on peut comprendre le légitime besoin de populations immigrées de se regrouper, leur intégration doit être réfléchie et soutenue déjà à l'échelon cantonal, afin d'éviter toute ghettoïsation. Là également, le Conseil communal pourrait peut-être s'enquérir des perspectives cantonales en la matière.

Nous terminerons cette intervention en soulignant, malgré tout, que, même en l'absence de soutien cantonal, nous sommes heureux des efforts consacrés par la Ville. Nous espérons que ceux-ci susciteront un engagement de nos autorités cantonales à la hauteur des valeurs d'humanité et de respect qui figurent en préambule même de notre Constitution neuchâteloise.

M. Alain Vaucher, PLR : Nous remercions le Conseil communal de son rapport d'information relatif à l'Ukraine, ainsi que ses auteurs. Il est clair et bien écrit et il s'y trouve beaucoup d'informations.

Cependant, nous restons un petit peu sur notre faim, car toutes ces informations, malgré leur pertinence, ne permettent pas de dégager une ou des conclusions qui pourraient nous permettre une ou des actions politiques. Nous aurions souhaité que l'onglet financier soit mieux développé.

Que nous coûte, en termes financiers et humains, la prise en charge des enfants à la Trottinette, et quel est le pourcentage de ces enfants par rapport au nombre d'enfants ukrainiens total accueillis à La Chaux-de-Fonds ? Cet accueil doit être compris comme une garde d'enfants, mais en quelles circonstances ? Lorsque les parents prennent des cours de langue ou des cours de perfectionnement ? Certains parents travaillent-ils ? Auquel cas, combien de personnes sont-elles concernées ?

En compensation, existe-t-il des mécanismes cantonaux ou fédéraux ? Si oui, lesquels ? Quels sont les mécanismes de compensation financière proposés par l'OSAS, vu qu'ils sont inférieurs au SCAS ? Ceci en relevant également l'avantage de pouvoir occuper nos appartements libres et de bénéficier d'une location.

En moyenne, le nombre d'enfants par classe est-il resté le même depuis l'arrivée des réfugiés ukrainiens ? De combien était-il en ville de La Chaux-de-Fonds avant leur arrivée ? Avons-nous une idée précise – ou, tout du moins, *relativement* précise – du surcoût induit pour la Ville, pour autant que ce surcoût existe ?

Séance du 4 avril 2023

Cela dit, le groupe PLR ne peut que prendre acte de ce rapport d'information, qui a le mérite d'exister et nous permet d'affirmer ici que nous avons le privilège d'habiter dans un pays en paix, un pays qui, grâce à ses capacités économiques et à la tradition humanitaire de sa population, a également la capacité d'accueillir tous ces réfugiés.

M. Jean-Denis Christen, UDC : Le groupe UDC a pris connaissance du rapport d'information du Conseil communal relatif à l'Ukraine et en prendra acte.

Toutefois, nous souhaiterions que la répartition soit plus équitable. En effet, actuellement, La Chaux-de-Fonds accueille un pourcentage trop élevé de réfugiés ukrainiens par rapport au reste du canton.

M. Jonathan Marty, Le Centre : Le groupe du Centre a lu attentivement le rapport d'information du Conseil communal relatif à l'Ukraine et en remercie ses auteurs.

Le Centre partage l'avis du Conseil communal quant à la nécessité absolue de faire preuve de solidarité envers le peuple ukrainien, en accueillant dignement les réfugiés qui se présentent à nos frontières. Il en va de notre tradition humanitaire, et la Ville de La Chaux-de-Fonds fournit, de manière exemplaire, l'aide attendue.

Le Centre met l'accent sur l'importance de l'intégration des réfugiés, quand bien même leur statut est provisoire. En effet, il ne servirait à rien – et ce serait même contraire à nos propres intérêts – d'accueillir des Ukrainiens sans chercher à les intégrer pleinement dans notre société.

Il ne faut pas non plus oublier l'intégration des personnes majeures, mais également l'intégration économique des Ukrainiens, qui est aussi un pilier de notre mode de vie en Suisse. Il faut veiller à ne pas créer de doublons entre les différents services cantonaux et communaux. On a relevé tout à l'heure le nombre d'acronymes de services qui sont concernés : nous estimons que, pour gagner en efficacité, mais également dans la perspective de maîtriser les coûts, il est important d'éviter ces doublons.

Comme cela a été dit par tous mes collègues jusqu'à présent, Le Centre souhaiterait également que la totalité des communes et le Canton jouent le jeu en accueillant également la part de réfugiés qui leur revient.

Au final, le groupe du Centre remercie encore une fois les auteurs de ce rapport et en prend acte.

M. Pascal Kaufmann, PVL : Les Vert'libéraux ont lu avec attention le rapport et en remercient les auteurs.

Face au drame de la guerre et des gens qui se retrouvent sur la route, nous constatons que la Ville relève le défi avec une véritable volonté de faire tout son possible. Ceci avec l'aide des institutions, de la population et – ce qui met en exergue leur statut d'utilité publique – les associations caritatives, ou même, d'obédience religieuse.

A certains égards, l'afflux des personnes en provenance d'Ukraine peut rappeler la crise hongroise de 1956, lorsque 200'000 réfugiés s'étaient établis à l'Ouest. En 2009, l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel a publié une analyse à ce sujet : on peut y lire qu'environ 170 d'entre eux vivent aujourd'hui dans le canton de Neuchâtel, et que ceux-ci – à 87 % – ont surtout apprécié les possibilités offertes sur le plan du travail ou de la poursuite des études. Une majorité d'entre eux a opté ensuite pour la naturalisation. Il faut peut-être y voir une forme de retour pour la peine accordée.

Les communes – dont le présent rapport souligne le rôle stratégique – pour s'assurer d'une coexistence harmonieuse, ont certainement anticipé ce type d'attente et entrepris des mesures à ce sujet. Du moins, on peut l'espérer. La population joue le jeu, bravo. Des liens d'amitié ne peuvent être que bénéfiques, à l'avenir, pour notre ville et, d'une façon générale, pour les échanges entre la Suisse et l'Ukraine quand le conflit sera enfin terminé.

Les Verts'libéraux, tout en prenant acte dudit rapport – et pour terminer sur une note souriante – n'excluent pas que, parmi les enfants ukrainiens qui sont aujourd'hui en âge scolaire ou d'études, on puisse découvrir le talent qui fera du HCC le futur champion suisse.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : En préambule, je vous remercie de votre accueil favorable. Comme plusieurs l'ont dit, il y a une année, la guerre refaisait son apparition sur le sol européen, avec les circonstances dramatiques que l'on suit depuis lors et, surtout, avec les nombreux réfugiés accueillis en Suisse, dans le canton et dans notre ville.

En tout cas, mon collègue Théo Huguenin-Elie et moi-même étions à la séance du 21 mars 2022 à l'ESTER – l'assemblée comptait quelque 200 personnes – et nous nous souvenons, en particulier, de ces témoignages de réfugiés et de ce formidable élan de solidarité et d'échanges. Un élan qui est un peu retombé, mais qui demeure bien présent – je crois que c'est important de le dire – notamment au travers de la plateforme *Asile*, qui continue sa récolte de fonds et d'habits en faveur des réfugiés.

Séance du 4 avril 2023

Beaucoup d'éléments décrits dans ce rapport, que je ne vais pas redire, montrent que l'ouverture est grande chez nous – je crois que nous en sommes convaincus – et qu'elle s'est révélée bien plus qu'un slogan : une réalité ancrée dans l'ADN des Chaux-de-Fonniers.

Un aspect important, également mis en valeur dans ce rapport – et qui apporte peut-être une des raisons au *pourquoi*, évoqué par le groupe socialiste – est ce lien entre notre ville et l'histoire internationale, ainsi que son lot de défis constamment renouvelés – certains ont évoqué les migrations. C'est cette capacité d'accueillir avec bienveillance, de travailler en réseau et d'intégrer les nombreux réfugiés arrivés dans une situation – disons-le – sans précédent.

Ce sont autant d'éléments qui méritent d'être salués et qui appellent des remerciements, ce qu'a fait l'ensemble des groupes. Je vous en remercie aussi et, par ce biais, toutes celles et tous ceux qui ont participé sans compter à cet investissement – tant au sein de l'administration que de la société civile – pour un accueil digne, à la hauteur des enjeux.

Je ne vais pas citer l'ensemble des acteurs-rices et des actions menées, qui ont été nombreux : je vous invite à relire le rapport pour constater aussi que notre dispositif a été – et est toujours – cohérent, adapté et agile, notamment au niveau de son comité de pilotage, qui a coordonné sa mise en place et qui continue de le faire. Aussi, je remercie certains des acteurs qui sont au fond de la salle.

Une agilité, une capacité d'improvisation, dont l'administration et l'école ont fait preuve, malgré les difficultés rencontrées. Certains ont peut-être vu un peu d'angélisme, voire d'héroïsme, dans ce rapport. Je ne le crois pas. Pour nous, il s'agissait d'être justes. Nous avons relevé les erreurs et difficultés, mais il s'agissait aussi, pour nous, de montrer les aspects positifs. Malgré les capacités d'accueil et d'intégration, ces difficultés demeurent, la première étant évidemment la langue.

Enfin, il est important de rappeler que, pour nous, il s'est toujours agi d'accueillir au mieux les réfugiés ukrainiens, mais aussi, de façon plus large, *l'ensemble* des réfugiés et des nouveaux arrivants. Nous souhaitons d'ailleurs poursuivre dans cette voie, dans ces réflexions, notamment au Contrôle des habitants ou au Service de l'intégration, pour développer et tester de nouvelles approches à même de favoriser l'intégration.

De ce point de vue, plusieurs questions du groupe socialiste sont évidemment les nôtres. Pour nous, il s'agit de poursuivre dans la voie de la traduction, comme nous l'avons fait pour le site, du renforcement du français facile – pour éviter les acronymes, comme le PAL... – ou encore, pour l'école, du renforcement des Espaces ressources, qui sont de nouvelles

façons d'agir. Nous aimerions les développer également pour l'accueil de l'ensemble des élèves qui arrivent, des réfugiés, et ainsi soulager les enseignants, auxquels nous avons effectivement la responsabilité d'offrir des conditions agréables, comme à tout le personnel. Quant au sport et à la culture, vecteurs d'intégration par excellence, ils seront aussi renforcés dans la mesure du possible.

Une agilité, dont fait preuve, en particulier, l'école – élément que plusieurs ont évoqué – qui accueille, à ce jour, selon les derniers chiffres, 132 enfants sur 265 en appartements, soit 49,8 % des enfants en appartements et près d'un quart du canton dans le seul quartier des Forges, où se concentrent les appartements mis à disposition.

Pour citer encore d'autres chiffres témoignant de l'implication de l'école chaux-de-fonnière : parmi les élèves ukrainiens de 11^e année – on me l'a encore dit aujourd'hui – pour lesquels il s'agit de trouver des voies de formation dans le postobligatoire, 15 élèves sur les 17 que compte le canton sont dans notre ville. Les enjeux sont donc importants. Nous en avons conscience et essaierons de trouver des solutions au niveau de la Ville, mais aussi en collaboration avec le Canton.

Pour nous, il s'agissait de vous présenter les actions menées par la société civile et par les services – en particulier, l'école – mais il nous apparaissait aussi évident et important de vous présenter les coûts de cet accueil, comme plusieurs l'ont évoqué, notamment au PLR.

Ce sont des coûts importants, pour lesquels nous essayons d'obtenir des financements externes, notamment par des projets avec la Confédération – il y a effectivement quelques acronymes que nous devons expliquer à futur, comme le projet-pilote « R » – mais aussi des projets amenés par le COSM, notamment dans tous les projets d'intégration que nous souhaitons développer, et nous attendons là un soutien du Canton. Nous avons écrit à deux reprises au Conseil d'Etat, notamment en lien avec le rapport du 2 mai 2022 qu'il avait présenté, et espérons un soutien de sa part. Il n'a toutefois pas accédé à nos demandes, estimant que la péréquation entre les communes était – et demeure – à ses yeux suffisante.

Si c'est peut-être – probablement – en partie le cas pour l'enseignement ou le soutien langagier – supportés à 55 % par les communes et à 45 % par l'Etat – il y a effectivement une péréquation sur les salaires des enseignants et du soutien langagier entre les communes. De ce côté-là, cela fonctionne. Néanmoins, pour tous les autres éléments – que ce soit au niveau socio-éducatif, administratif, de la direction ou des bâtiments – les charges incombent à la commune.

Séance du 4 avril 2023

Concernant les précisions que souhaite le PLR dans sa première question, vous trouvez des réponses dans le rapport, avec un montant, à charge de la Ville, estimé à CHF 480'000.- – nous n'y arriverons probablement pas complètement – pour le soutien langagier, pour l'année scolaire 2022-2023.

Nous avons refait des calculs pour les comptes : de façon plus précise, pour l'année 2022 – mais les frais sont allés croissant, car il y avait peu d'élèves jusqu'aux vacances scolaires, puis de plus en plus – il y a eu ainsi CHF 196'000.- de frais pour la Ville, y compris le soutien au service socio-éducatif et à l'administratif en début d'année, lorsqu'il s'est agi de mettre en place les classes et le soutien.

Un dernier chiffre, à ce jour, pour ceux qui les apprécient, mais qui montre aussi l'engagement de l'école : 5'751 périodes de soutien ont été dispensées aux élèves ukrainiens.

D'un point de vue purement comptable, la péréquation répartit les coûts de façon équitable entre les communes en fonction du nombre d'élèves. C'était le système qui avait été choisi. Nous nous étions longtemps battus, parce qu'un élève n'est pas forcément équivalent à un autre. Nous toucherons donc quelque chose si les autres cercles ne voient pas leur population augmenter. Cependant, les charges sociales ou émotionnelles – Les Vert-e-s avaient évoqué cet aspect-là – en termes de fatigue également, sont des éléments qui ne sont pas pris en compte. Ils sont malheureusement concentrés dans un seul quartier.

Et en entendant également l'ensemble des groupes, c'est peut-être bien sur ce point que notre action doit encore être menée – après les deux lettres que nous avons écrites – pour que le Canton entende vraiment la nécessité de répartir ces charges globales, qui ne sont pas seulement financières, mais aussi émotionnelles. Ceci afin que les équipes enseignantes, les équipes socio-éducatives et la direction puissent assurer l'accueil de ces nombreux élèves qui vivent l'exil, la rupture – ils ont aussi parfois de la peine à s'intégrer – et que ces derniers puissent être intégrés au mieux dans notre école chaud-de-fonnière, mais aussi neuchâteloise. Selon le Conseil communal, c'est une charge qui ne peut dépendre uniquement – c'est quand même la situation – de la vacance d'appartements dans certains quartiers.

Plus généralement, c'est un important défi au niveau de l'école, mais aussi au niveau de la Ville en termes de cohésion sociale. On n'en a pas encore largement parlé, mais c'est un point important : avec 478 Ukrainiens accueillis dans notre Métropole sur 1'315 dans le canton – soit 36 % environ – il s'agira de travailler à leur inclusion le temps de leur présence ici.

Il s'agit aussi d'éviter, autant que possible, certains phénomènes d'exclusion ou de discrimination qui pourraient se produire. Sachant que le conflit se

prolonge, à notre sens, nous ne devons pas laisser cette population en attente, que ce soit d'un éventuel retour ou d'une possible intégration. Il s'agit aujourd'hui d'agir.

Pour conclure – avant de répondre aux quelques questions encore en suspens – pour le Conseil communal, l'Ukraine a été un atelier du vivre-ensemble et a permis un renforcement des compétences, ainsi qu'une confirmation de la tradition d'ouverture, des idéaux de notre ville. Le rapport relève l'importance d'une coordination et du travail en réseau : de ce point de vue, il reste évidemment du travail, notamment avec le Canton, que nous ne manquerons pas de solliciter encore.

Concernant les questions, plusieurs venaient du PLR, notamment celle relative à la Trottinette. A ce jour, on compte 33 enfants en âge préscolaire qui pourraient être accueillis, mais la plupart ne peuvent pas accéder à ces structures, car ils ne répondent pas aux critères. Aujourd'hui, force est de constater que très peu de réfugiés travaillent, comme la plupart d'entre eux, de façon assez générale. Je crois qu'il y en a un... Mais la Ville a quand même aidé à mettre des lieux – dont la Trottinette – à disposition de certains parents qui prenaient des cours de français. Néanmoins, ce dispositif ne coûte rien à la Ville : c'est un dispositif qui est entièrement pris à charge par le Canton, par le COSM, via un forfait versé par la Confédération.

Concernant les mécanismes de compensation, je ne suis pas sûr d'avoir tout compris, mais les normes de l'OSAS pour les loyers des appartements sont en dessous des normes du SCAS. Néanmoins, sur nos 15 appartements, la perte est relativement faible. L'OSAS paie, par mois, charges comprises, CHF 1'020.- pour un trois pièces et CHF 765.- pour un deux pièces. Si vous voulez les chiffres précis, je peux les rechercher après, sinon vous pouvez demander cela en commission.

En réponse à la question demandant si le nombre d'enfants par classe est resté le même : évidemment pas, même si l'on a subi une certaine diminution du nombre d'élèves compte tenu de certains départs. Aujourd'hui, à l'école, il y a quand même 71 élèves de plus qu'à la rentrée, soit 0,3 élève supplémentaire par classe, donc un pour trois classes. Mais bien sûr, ils ne sont pas répartis de façon uniforme dans les collèges.

Au niveau de l'effectif, il est un peu plus haut que les normes. La norme est à 18 pour le cycle 1 : on est à 18,4. On est un petit peu plus proche pour le cycle 1 et un peu plus haut pour les autres cycles. Pour le cycle 2, la norme est à 19, on est à 19,4, et pour le cycle 3, où la norme est à 20, on est à 20,33. Il s'agira évidemment de reprendre ces normes pour calculer le nombre de classes pour la rentrée prochaine. Comme je l'ai dit, cela fonctionne selon les répartitions habituelles canton-communes et la péréquation.

Il me semble avoir terminé de répondre aux questions du PLR. Dans le cas contraire, vous me reprendrez.

Concernant les questions des Vert-e-s, j'ai souligné le soutien et l'importance de lieux d'accueil. Je crois que les enseignants ont la possibilité de s'exprimer, de se rendre auprès de conseillers. Cela fonctionne assez bien, ce qui me permet aussi de répondre au groupe socialiste qui avait évoqué ces questions-là. Aujourd'hui, nous sommes très attentifs aux maladies de longue durée. Cela fait quelques années que nous tenons des statistiques pour venir en aide et soutenir les enseignants, ainsi que pour pouvoir anticiper. Nous constatons aujourd'hui que les maladies de longue durée ont diminué par rapport aux années précédentes. Sur ce point, je crois qu'il y a un travail de proximité des directions qui est à saluer.

Il me semble avoir répondu aux autres questions du groupe socialiste. S'agissant des acronymes, vous avez raison. Nous ne manquerons pas d'y répondre. Pour tout ce qui est de l'angélisme et de l'héroïsme, il me semble avoir répondu. Quant à la répartition, évidemment, je crois qu'il est nécessaire aujourd'hui de mieux répartir.

Je crois que j'ai répondu de façon globale aux interrogations du POP, sinon vous me reprendrez sur l'un ou l'autre point. Au niveau des questions des autres groupes que j'ai notées, il me semble aussi avoir répondu de manière globale dans mon développement.

Merci à vous pour l'accueil réservé à ce rapport. J'espère qu'ensemble nous arriverons aussi à amener le Conseil d'Etat à réfléchir à une répartition pour un accueil qui soit le plus harmonieux et équitable possible entre les régions, tant au niveau de l'école que des villes.

M. Maël Iseli, PLR : J'ai une question par rapport au nombre d'appartements : vous venez de parler d'environ 400 réfugiés dans les appartements à La Chaux-de-Fonds, dont seulement 15 appartements de la gérance communale. Comment cela se fait-il ? Comme ce sont des loyers en dessous des minimaux, j'imagine que les gérances ne sont pas forcément favorables à mettre à disposition des appartements en dessous des prix du marché. Est-ce que la gérance de la Ville de La Chaux-de-Fonds n'arriverait pas mieux à se positionner pour louer nos appartements vides, dans ce cas ? Je suis quand même surpris, car je pensais que ce serait une source de revenus relativement importante pour louer nos appartements.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Je vérifierai, mais il me semble que c'est le chiffre que l'on m'a donné aujourd'hui. Nous avons vraiment mis à disposition un nombre important d'appartements. Par contre, il faut savoir que, pour de nombreuses

gérances qui ont beaucoup d'appartements vides dans certains quartiers – en particulier dans le quartier des Forges – il y a un intérêt à louer ces appartements au prix que j'ai mentionné précédemment. Nous continuons de solliciter l'Etat et d'offrir certains appartements. Mais je crois que la politique de la gérance est d'avoir un certain équilibre. Les discussions se poursuivent et nous restons attentifs à ces questions.

Je ne sais pas si mon collègue veut ajouter un point ou l'autre, mais notre volonté est de trouver cet équilibre entre offrir des appartements et en maintenir suffisamment, en essayant de les répartir le mieux possible dans la ville.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cédric Haldimann**, invite l'assemblée à **prendre acte du rapport d'information** relatif à l'Ukraine, lequel est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

M. Cédric Haldimann, président : Avant de passer aux objets suivants, et comme nous sommes dans le thème de l'accueil – j'ai un peu omis de le faire en début de séance – nous pouvons accueillir ce soir Mme Floriane Mamie, notre nouvelle chancelière, à qui je souhaite, au nom du Conseil général, plein succès et beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

[Ndlr : acclamations de l'assemblée]

Séance du 4 avril 2023

Interpellation du groupe PVL : « Plan directeur partiel des mobilités (PDPM) où en est-on ? », déposée le 9 mars 2023

Pourrait-on avoir une information sur les transformations projetées dans nos rues de la Ville Ancienne prochainement liées au PDPM ? (Comme l'article du Tourbillon relatif aux travaux du Grand-Pont).

Bien sûr, il est nécessaire d'aménager des accès sécurisés pour la mobilité douce et piétonne. Mais avec les suppressions de places de parc et d'accès aux commerces, artisans et prestataires de services, ces modifications ne signent-elles pas l'arrêt de mort de notre coeur de ville économique ?

Y a-t-il eu déjà une étude sur l'impact économique lié aux aménagements urbains du PDPM ?

Pour les Vert'libéraux : Brigitte Leitenberg

Mme Aliénor Zaffalon, PVL : Déjà sérieusement mis à mal par la baisse du pouvoir d'achat, la pression des loyers exorbitants et la vente en ligne, les commerçants et bistrotiers de notre ville s'inquiètent pour la survie de leurs commerces.

Il suffit de faire un tour sur le Pod, rue Neuve, rue du Collège ou de la Balance, pour voir combien il est difficile de survivre commercialement. L'activité de la branche relève aujourd'hui d'un véritable sacerdoce.

Bien sûr, il est nécessaire d'aménager des accès sécurisés pour la mobilité douce, de créer des espaces de rencontre, cela correspond à la volonté d'une partie de la population, et nous en sommes aussi convaincus. Mais les suppressions des places des parc, des accès aux commerces, livraisons et prestations de services liées au PDPM – c'est-à-dire au plan directeur partiel des mobilités – ne se réalisent-elles pas au détriment des activités économiques de notre centre-ville ?

Sur la base de ces constats, serait-il possible de connaître l'état d'avancement du plan directeur partiel des mobilités, de publier une information sur les transformations et les travaux projetés dans les rues de la Ville Ancienne, comme cela a été fait, par exemple, dans le Tourbillon pour les travaux du Grand-Pont ? En effet, malgré le rapport voté en février 2022 sur les réfections des routes, les aménagements finaux de certains tronçons restent toutefois relativement vagues dans ce rapport. Programmés sur 2023-2024-2025, ces chantiers de réaménagement vont bon train, tout comme l'inquiétude, malheureusement, d'une partie de nos concitoyens, commerçants et autres artisans. Ils se sentent privés de leur clientèle, dans l'impossibilité de satisfaire convenablement leurs commanditaires et de fournir leurs services.

Or, on aimerait bien rêver de notre ville foisonnant de vie, de familles et de touristes. Mais La Chaux-de-Fonds n'est ni Neuchâtel, ni Genève, ni Zurich. S'en inspirer, c'est bien, vouloir faire la même chose peut sembler, sur la question de la mobilité, quelque peu utopique.

De plus, notre parking d'échange n'est pas encore opérationnel. Aucun projet de navette de liaison entre ce parking et le centre-ville n'a été mis sur pied. Le contournement de la ville est encore loin, et le train à cadence rapprochée et régulière l'est encore plus.

Le départ ou la faillite de nos commerces risquent de diminuer l'attractivité économique de notre ville, en renforçant alors le cercle vicieux du tourisme d'achat et le départ de concitoyens vers d'autres rives.

Ne pourrait-on pas adapter l'idéal de mobilité des aménagements urbains à la réalité économique actuelle, pour que chacun se sente à l'aise avec des contraintes supportables ?

Vous le comprendrez, les Vert'libéraux souhaitent que la situation s'apaise, mais souhaitent aussi mieux comprendre l'impact économique lié aux aménagements urbains du PDPM et savoir si une étude sur le sujet a déjà été entreprise.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Je ne vous cacherai pas que l'interpellation du groupe vert'libéral nous étonne un peu quant aux questions qu'elle pose, tant les réponses apparaissent évidentes, en tout cas pour bon nombre d'entre elles. Nous avons d'ailleurs souvent l'occasion de parler de ces questions-là devant votre Autorité. Cela dit, nous y répondrons naturellement très volontiers.

La représentante du groupe vert'libéral demande d'abord à bénéficier d'une information sur les transformations projetées dans le cadre du plan directeur partiel des mobilités. J'aimerais rappeler que les principes de la métamorphose du centre-ville ont été très largement présentés dans le cadre de la campagne qui a précédé la votation du 28 novembre 2021 portant sur la H18. Nombre d'articles sont parus, dans différents médias, souvent avec des cartes et des illustrations à l'appui.

Par ailleurs, des séances publiques ont eu lieu, les commissions compétentes ont toutes été saisies et, en amont – vous l'avez évoqué – un rapport circonstancié a été présenté devant votre Autorité, plus précisément le 28 novembre 2019. Il nous apparaît donc que l'information a été complètement dispensée.

Bien sûr, il s'agira de remettre l'ouvrage de l'information sur le métier lorsque nous entrerons dans une phase plus concrète de réalisation – je me permets

Séance du 4 avril 2023

déjà de répondre ainsi à l'objet déposé par le groupe PLR – juste avant et juste après l'ouverture de la H18, soit vraisemblablement à l'horizon 2027-2028, d'après ce que l'on sait aujourd'hui.

Vous posez ensuite la question d'une étude d'impact économique liée à la création d'une zone piétonne au centre-ville. Sachez qu'aucune étude de ce type n'a été réalisée et le Conseil communal n'entend pas réaliser d'étude de ce type.

Par contre, nous avons beaucoup échangé avec des géographes, avec des urbanistes, et pas seulement ceux de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Nous avons également observé ce qui se passe partout ailleurs dans nombre de villes qui ressemblent énormément à la ville de La Chaux-de-Fonds, pas seulement le modèle phare qu'est l'urbanisation de la ville de Zurich.

Nous en avons tiré alors un certain nombre de constats, dans lesquels surgit une évidence : une zone piétonne justement dimensionnée – c'est-à-dire ni trop grande ni trop petite – et accessible est bonne pour les commerces. Une zone piétonne justement dimensionnée et *accessible* – j'insiste sur ce terme, d'abord pour faire plaisir aux Vert'libéraux – est bonne pour les commerces, et, globalement, les dynamiques de centre-ville s'en trouvent renforcées.

Or, il se trouve que c'est exactement le point fort de notre projet : la zone piétonne restera, malgré tout, modeste dans ses dimensions. Elle se voudra qualitative et sera au bénéfice immédiat de 450 places de stationnement sur domaine public, dans un rayon de 250 m – je le dis souvent, mais j'aime bien le rappeler – autour de la place du Marché. *Quatre cent cinquante places sur domaine public, dans un rayon de 250 m autour de la place du Marché.* Et il faut ajouter, à ces 450 places, *570 places* en ouvrage, Madame Zaffalon. Les Chaux-de-Fonniers n'aiment pas trop aller dans les parkings en ouvrage, mais peut-être devront-ils un petit peu s'y faire... Cinq cent septante places en ouvrage, dans les parkings de la Ronde – c'est ainsi qu'il s'appellera désormais – d'Espacité et de l'Îlot vert, ainsi que de la Pyramide.

Je vous défie de trouver mieux pour une aussi petite zone piétonne. A tel point que l'on pourrait même, *a contrario* de ce que vous faites, se demander si cela n'est pas un peu trop généreux – je me tourne vers le groupe des Vert-e-s – pour favoriser véritablement un transfert modal vers les transports publics. Transfert modal que, je n'en doute pas, le parti vert/libéral – comme tous les partis progressistes – appelle vraisemblablement de ses vœux.

Pour terminer, j'aimerais faire remarquer, d'une part, que les mesures d'accompagnement prévues sont une *obligation* à laquelle nous soumet le Canton dans le cadre du projet de contournement est par la H18. Sans ces mesures d'accompagnement, pas de contournement est par la H18 : les faits sont dialectiques.

D'autre part, la population de notre canton a accepté le projet H18, auquel les mesures d'accompagnement sont intrinsèquement liées, par plus de 77 % – et c'était une victoire extraordinaire pour la ville de La Chaux-de-Fonds – le score en ville de La Chaux-de-Fonds étant encore plus élevé.

Vous comprendrez donc qu'il n'est pas possible pour nous – même si nous comprenons le lien particulier des Vert'libéraux avec les commerçants – de remettre en question ces principes.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Aliénor Zaffalon, PV : Les Vert'libéraux sont satisfaits de la réponse.

Séance du 4 avril 2023

Interpellation du groupe des Vert-e-s : « Densifier autrement ? », déposée le 9 mars 2023

Plusieurs promotions immobilières intervenues ces derniers temps suscitent questions et incompréhension parmi la population concernant le sort réservé à la biodiversité et au patrimoine boisé qui se trouvent à chaque fois malheureusement, pour partie en tout cas, sacrifiés.

Qu'il s'agisse de la promotion immobilière réalisée le long de la rue de la Fusion, avec des parties de haies et de bosquets qui devaient être conservées intactes selon le permis de construire et qui ont été détruites, qu'il s'agisse de la promotion en cours à la rue Stavay-Mollondin (Crêt-Rossel), dont le permis de construire précisait que seul l'abattage de quelques arbres non protégés semblait nécessaire et que si le projet devait toucher la haie, qui a pour ainsi dire été pratiquement éradiquée, une demande de dérogation à l'Arrêté concernant la protection des haies et des bosquets devrait intervenir, qu'il s'agisse encore, pour n'en citer que quelques-uns, de la promotion en cours à la rue Avocat-Bille, à la jonction avec celle de la Charrière (promotion des Ô du Haut), ou du projet baptisé « sur la Charrière » à la sortie ouest de la Ville, en direction de Biaufond, dans lequel au moins un arbre majeur du début de l'Allée bordant la route vers la France risque de disparaître, ou qu'il s'agisse enfin du projet au 17 rue de la Montagne faisant l'objet d'une question écrite déposée dans le cadre du Conseil général du 9 mars 2023, dont l'importance des coupes envisagée et du bosquet qui sera ainsi décimé permet de se demander si une dérogation à l'Arrêté cantonal concernant la protection des haies et bosquets ne devrait pas être obtenue.

A chaque fois de nombreux arbres majeurs et protégés sont sacrifiés et toute la vie qu'ils abritent également !

Dans le dernier projet évoqué, 11 arbres sur 22, dont en tout cas trois protégés, seront abattus pour permettre la construction de trois immeubles en béton à toit plat de quatre étages, ne s'intégrant pas du tout dans la dynamique du quartier qui fait le lien entre le périmètre UNESCO et les maisons Le Corbusier (Villa Fallet et Maison blanche), ainsi que celle de L'Eplattenier à Pouillerel.

A chaque fois aussi, les promotions réalisées le sont aux limites maximales de ce qui est autorisé (voire nécessitent quelques dérogations), dans un souci de maximisation des profits.

Et à chaque fois la réponse donnée est la même : il convient d'attirer de nouvelles habitant-e-s, si possible des contribuables avec une bonne capacité contributive, dans la commune et dans la pesée d'intérêts les arbres et la biodiversité méritent d'être sacrifiés.

Ne pourrait-on pas penser autrement la densification de la ville, en réhabilitant en douceur et dans le respect des exigences du patrimoine, mais en utilisant toutes les possibilités que nous offre le centre-ville déjà largement bâti ?

Cela permettrait d'éviter de nouvelles coupes mettant à mal notre patrimoine boisé, qui constitue un de nos meilleurs atouts dans la lutte contre le réchauffement climatique que plus personne ne peut nier à l'heure actuelle. Cela contribuerait en

particulier à limiter les pics de chaleur dont il est désormais scientifiquement prouvé qu'ils provoquent de nombreux morts dans les villes chaque année.

Des transformations plus respectueuses des ressources que, comme dans le cas du projet au 17 rue de la Montagne, la démolition de bâtiments existants pour en construire de nouveaux plus denses permettraient aussi de limiter les impacts sur le climat. En effet, démolir pour reconstruire suscite beaucoup d'émissions de CO₂ et nécessite bien plus d'énergie que l'exploitation, la transformation et l'adaptation énergétique d'une construction tout au long de sa vie.

Enfin, dans le cadre d'une gestion raisonnée des haies et des bosquets, avec la détermination de ceux et celles qui devraient être conservé-e-s en dépit de l'effort de densification recommandé par l'aménagement du territoire en zone à bâtir, ne conviendrait-il pas que la Ville se dote (enfin) d'un inventaire recensant les haies et bosquets à sauvegarder dans la commune ?

Pour les Vert-e-s :

Nathalie Tissot

Jean-Jacques Tritten

Christian Piguet

Grégory Rochat

Béatrice Thiérmard-Clémentz

Laure Lalive

Mme Nathalie Tissot, Les Vert-e-s : Notre interpellation s'intitule « Densifier autrement ? » et répond, en quelque sorte, aux arguments du Conseil communal développés lors de notre dernière séance, en lien avec l'interpellation de notre collègue M. Courvoisier.

C'est en effet notre rôle, en tant qu'élu-e-s au Conseil général, de nous faire les porte-parole de nos électeurs et électrices, et de toutes celles et tous ceux qui n'ont pas l'occasion de faire entendre leur voix dans cet hémicycle. Ainsi, s'il est revenu, dans cette interpellation, sur plusieurs promotions immobilières en cours actuellement, c'est qu'elles suscitent questions et incompréhension parmi la population concernant le sort réservé à la biodiversité en général, et au patrimoine boisé en particulier, qui se trouvent à chaque fois sacrifiés.

Concernant les projets controversés, il s'agit, pour rappel – et la liste s'allonge, malheureusement – de la promotion immobilière réalisée le long de la rue de la Fusion, avec des parties de haies et de bosquets qui devaient être conservées intactes, selon le permis de construire, et qui ont été détruites ; de la promotion en cours à la rue Stavay-Mollondin, dont le permis de construire précisait que seul l'abattage de quelques arbres non protégés semblait nécessaire, et que, si le projet devait toucher la haie – qui a été,

pour ainsi dire, pratiquement éradiquée – une demande de dérogation à l'arrêté concernant la protection des haies et des bosquets devrait intervenir.

Il s'agit aussi de la promotion en cours à la rue de l'Avocat-Bille, à la jonction avec celle de la Charrière – promotion des Ô du Haut – où plusieurs arbres remarquables sont voués à la disparition. Il s'agit encore du projet baptisé « sur la Charrière », à la sortie ouest de la ville, en direction de Biaufond, dans lequel au moins un arbre majeur du début de l'allée bordant la route vers la France risque de disparaître. Et il s'agit enfin du projet rue de la Montagne 17, faisant l'objet de l'interpellation développée le 9 mars dernier, dont l'importance des coupes envisagées et du bosquet, qui sera ainsi décimé, permet de se demander si une dérogation à l'arrêté cantonal concernant la protection des haies et des bosquets ne devrait pas être obtenue. A chaque fois de nombreux arbres majeurs et protégés sont sacrifiés, et toute la vie qu'ils abritent également.

Dans le dernier projet évoqué, 11 arbres sur 22 seront abattus et une villa des années 1950 sera démolie pour permettre la construction de trois immeubles en béton à toit plat de quatre étages, ne s'intégrant pas du tout à la dynamique du quartier qui fait le lien entre le périmètre UNESCO et les maisons Le Corbusier – Villa Fallet et Maison Blanche – ainsi que celle jadis occupée par L'Eplattenier à Pouillerel.

A chaque fois aussi, les promotions réalisées atteignent les limites maximales de ce qui est autorisé – voire nécessitent des dérogations – dans un souci de maximisation des profits. A chaque fois, la réponse donnée est la même : « Il convient d'attirer de nouveaux-elles habitant-e-s – si possible des contribuables avec une bonne capacité contributive – dans la commune ». Et dans la pesée des intérêts, les arbres et la biodiversité méritent d'être sacrifiés.

Mais est-il établi que ces réalisations attirent effectivement de nouveaux-elles habitant-e-s dans notre ville ? N'en font-elles pas également partir ? Notamment, toutes celles et tous ceux dont le voisinage immédiat est bouleversé par ces constructions, et dont l'environnement proche et le cadre de vie changent ? Toutes celles et tous ceux qui, bien que leurs parcelles aient été colloquées en zone à moyenne densité – la plupart du temps, d'ailleurs, sans qu'ils ou elles le demandent – n'ont jamais fait usage jusqu'ici de leurs droits à bâtir. En effet, ces droits à bâtir ne sont le plus souvent mis en œuvre que par les nouveaux propriétaires de ces villas et de leurs jardins, qui acquièrent ces biens uniquement pour réaliser des promotions générant un maximum de profits.

Il n'est pas anodin de relever que, à Pully et à Montreux, face à la même problématique, un moratoire des permis de construire a été demandé pour éviter une densification très minérale, qui fait partir toute une partie de la

population. Car dans les faits, l'esthétique et un environnement suffisamment arborisé dans les villes sont aussi des éléments qui augmentent la qualité de vie et attirent de nouveaux-elles habitant-e-s.

Aussi, ne devrait-on pas penser autrement la densification de la ville, en réhabilitant en douceur et dans le respect des exigences de la protection du patrimoine – mais en utilisant toutes les possibilités qu'il offre – le centre-ville déjà largement bâti ? Ne devrait-on pas densifier autrement, en repensant l'habitation et en privilégiant – comme à Beauregard, pour prendre un exemple proche de Montagne 17 – l'installation de coopératives d'habitation, qui se partagent une maison familiale et exploitent autrement l'espace vert qui l'entoure, pour y jardiner et revitaliser le quartier ?

Il ne convient pas, à ce propos, d'agiter le spectre de la décroissance, mais plutôt de réfléchir à quel monde nous souhaitons laisser à nos enfants, et comment une utilisation raisonnée du sol, avec une gestion responsable des espaces verts en ville, doit être le garant d'une meilleure vie à venir à La Chaux-de-Fonds.

Cela permettrait d'éviter de nouvelles coupes mettant à mal notre patrimoine boisé, qui constitue un atout essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique. Cela contribuerait, en particulier, à limiter les pics de chaleur, dont il est désormais scientifiquement prouvé qu'ils provoquent de nombreux morts dans les villes chaque année.

Qu'il nous soit encore permis de relever que, justement, la démographie à La Chaux-de-Fonds ne nous oblige pas à reproduire le modèle malheureux des grandes métropoles « surpeuplées », lesquelles, en raison de ce trop-plein d'habitant-e-s, n'ont pas d'autres choix que de densifier à tout va. Conserver suffisamment d'arbres et d'espaces verts constituera, à terme, un véritable poumon au sein de la cité, et représentera l'une de nos meilleures cartes pour séduire de nouveaux-elles habitant-e-s, et les inciter à occuper les beaux appartements du centre-ville avec leurs jardins.

Des transformations plus respectueuses des ressources que la démolition de bâtiments existants pour en construire de nouveaux plus denses permettraient aussi de limiter les impacts de la construction sur le climat. En effet, démolir pour reconstruire suscite beaucoup d'émissions de CO₂ et nécessite bien plus d'énergie que l'exploitation, la transformation et l'adaptation énergétique d'une construction tout au long de sa vie.

Pas moins de 75 % des émissions de CO₂ liées aux bâtiments proviennent de la démolition et de la reconstruction, alors que seulement 25% tiennent à l'exploitation d'un bâtiment sur une durée de vie de l'ordre de 50 ans, ce dernier pourcentage allant en diminuant plus la durée de vie s'allonge.

Séance du 4 avril 2023

Pour répondre à cette pression immobilière et pour concilier la protection nécessaire des arbres, des espaces verts, des haies et des bosquets également en ville, il s'agit – puisque le Conseil communal est le garant du droit et puisque ce droit montre ses limites – de changer la loi, d'autant plus qu'un dézonage, s'il prend certes du temps, n'est pas constitutif d'expropriation matérielle.

C'est d'ailleurs notre tâche, notre privilège et notre responsabilité de membres du législatif, de faire évoluer la loi lorsqu'elle ne répond plus aux impératifs de son époque. C'est pour cela qu'il est bon et nécessaire de se demander comment densifier autrement. Un premier pas dans ce sens pourrait intervenir rapidement, dans le cadre d'une gestion raisonnée des arbres, des haies et des bosquets, avec la détermination de ceux et celles qui devraient être conservés en dépit de l'effort de densification recommandé par l'aménagement du territoire en zone à bâtir, en tout cas lorsque la pression démographique le nécessite. Il s'agit ainsi de se demander si, comme le lui impose d'ailleurs de le faire, depuis de nombreuses années, l'art. 1 al. 2 de l'arrêté concernant la protection des haies et des bosquets, la Ville ne devrait pas se doter d'un inventaire recensant les arbres, les haies et les bosquets à sauvegarder dans la commune.

Un autre axe d'action serait un suivi encore plus développé des permis de construire et de leurs dérogations, avec la vérification que les arbres et espaces verts devant demeurer intacts ne disparaissent pas lors des travaux de construction, et que ceux devant être plantés selon les plans le soient effectivement par la suite. Autrement, le groupe des Vert-e-s craint – sans mauvais jeu de mots – que nous n'allions droit dans le mur.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Cette interpellation – comme l'a relevé son auteur – fait suite effectivement aux réponses que j'ai eu notamment l'occasion d'apporter lors de la séance des comptes du 21 juin 2022 et lors de notre dernière séance du 9 mars 2023. Aussi, permettez-moi d'avoir le plaisir de me citer doublement, puisque les propos originels datent de juin 2022, mais qu'ils ont déjà été cités en mars 2023. Nous pratiquerons donc un nouvel exercice de style qui ne déplairait sans doute pas à Denis Diderot, soit la mise en abyme politique. Donc, je recite.

« Au-delà du dossier évoqué – *il s'agissait, à l'époque, de la rue de Stavay-Mollondin, mais vous me permettez de ne pas revenir précisément sur le sujet* – la question de société que pose le groupe des Vert-e-s est celle de savoir si nous souhaitons une densification ou, au contraire, que nous estimons qu'elle ne doit pas se faire en sacrifiant des arbres et des bosquets. »

« C'est donc la question de la croissance ou – *malgré ce que dit l'interpellatrice* – de la décroissance, qui est ici fondamentalement posée. Le cas échéant, selon la réponse que donnera la majorité de votre assemblée à cette question, il s'agira, d'ici une année, au moment de la révision de notre plan d'aménagement local – *cela fait maintenant un peu moins d'une année, puisque ce sera en février que nous vous présenterons le rapport* – de sortir éventuellement nombre de terrains de la zone à bâtir. »

Pour cela, il faudra que ce soit la volonté du Législatif. Je vais maintenant vous expliquer la volonté du Conseil communal. Toutefois, puisqu'il s'agit de poursuivre notre discussion, je me dois d'aller un peu plus loin, et de vous dire que le Conseil communal et les services communaux préparent la révision du plan d'aménagement local – et vous allez sans doute le regretter du côté des Vert-e-s – dans la philosophie de la loi sur l'aménagement du territoire de la Confédération et de la loi sur l'aménagement du territoire du Canton : c'est-à-dire en favorisant le principe de la densification vers l'intérieur.

Cela signifie que nous n'entendons pas, *a priori* – sauf peut-être quelques exceptions – sortir de la zone à bâtir des parcelles au cœur du tissu urbain, même si celles-ci devaient être au bénéfice d'une belle arborisation. Le Conseil communal ne souhaite donc pas agir à contre-courant de l'urbanisme moderne et durable, notamment appelé de leurs vœux par les milieux progressistes, auxquels appartient – en tout cas sur le plan national – le parti des Vert-e-s.

Au contraire, le Conseil communal continue de dénoncer les arrangements avec la LAT auxquels nous assistons dans nombre de communes alentour, y compris dans certaines communes neuchâteloises. Les véritables, les principaux dangers d'un aménagement du territoire continuent aujourd'hui d'être le mitage du territoire par des habitations et des équipements – parfois très importants – et continuent donc d'être une atteinte inacceptable aux terres agricoles et aux grands paysages.

A La Chaux-de-Fonds, vous le savez sans doute, nous nous battons depuis très longtemps, depuis des générations, pour préserver des limites du bâti de telle manière à éviter toute forme d'étalement urbain dans notre commune. Et c'est une grande richesse : nous passons d'un pas à l'autre – et ce n'est pas une métaphore – de la ville à la nature. C'est l'expression d'une idée de l'urbanisation. Cela fait partie des belles qualités de la ville de La Chaux-de-Fonds. Or, si nous renonçons justement à étendre la ville vers l'extérieur depuis des générations, cela induit fatalement – presque dialectiquement – une pression accrue vers l'intérieur.

Toutefois, cette pression – et nous vous rejoignons Madame Tissot – doit être accompagnée – et elle l'est, d'ailleurs, en ville de La Chaux-de-Fonds –

Séance du 4 avril 2023

par des professionnels qui ont conscience de la nécessité de la biodiversité urbaine. Des professionnels qui aiment l'arborisation, qui aiment la végétalisation, qui aiment, globalement, la biodiversité et la nature, au point – pour beaucoup d'entre eux – d'en avoir fait leur métier.

Ainsi, nous oeuvrons à la préservation stricte des jardins du périmètre UNESCO. Lorsqu'un projet se développe sur une parcelle au cœur du tissu urbain – une parcelle arborisée et bénéficiant de droits à bâtir – nous cherchons *systématiquement*, en collaboration avec les services de l'Etat, à protéger les grands arbres, et nous imposons *systématiquement* des compensations.

Cela dit, votre Autorité, le moment venu, sera – je le répète – maîtresse du nouveau plan d'aménagement local. Aussi, si elle ne suit pas notre orientation moderne et durable, que ce soit dans un sens ou dans un autre, nous ne pourrons qu'en prendre acte.

Pour conclure, permettez-moi de faire encore remarquer que vous ne trouverez jamais dans la bouche du Conseil communal, Madame Tissot, les justifications premières que vous nous prêtez. Franchement, nous estimons qu'il est possible et naturel de ne pas être d'accord. Par contre, le procédé consistant à mettre dans la bouche de l'autre des propos fantasmés manque quelque peu d'élégance. En effet, *jamais* nous n'avons prétendu que, je vous cite, « il convient d'attirer de nouveaux habitants, si possible des contribuables avec une bonne capacité contributive et que, dans la pesée d'intérêts, les arbres et la biodiversité méritent d'être sacrifiés ». Jamais nous ne le prononcerons. Et je vais vous dire un secret : si nous ne le prononcerons jamais, c'est simplement parce que nous ne le penserons pas.

Pour le solde de votre interpellation, notamment pour les exemples que vous évoquez, permettez-moi simplement de vous renvoyer aux dernières interventions, dans lesquelles j'avais déjà eu l'occasion d'apporter toutes les explications, d'ailleurs en vous donnant partiellement raison sur un des dossiers.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Nathalie Tissot, Les Vert-e-s : Moyen...

PAUSE DE 10 MINUTES

Motion du groupe PVL : « Analyse de la performance énergétique », déposée le 9 mars 2023

Dans la perspective du plan climat et des objectifs de neutralité carbone cantonaux fixés à l'horizon 2040, les Vert'libéraux demandent au Conseil communal qu'une analyse de la performance énergétique du tissu bâti de notre Ville puisse être lancée, afin d'évaluer les solutions adaptées permettant de concilier amélioration thermique et préservation de la substance historique.

Pour les Vert'libéraux :

Aliénor Zaffalon
Brigitte Leitenberg

Mme Aliénor Zaffalon, PVL : Depuis la mi-janvier, le compte à rebours a démarré : 17 ans nous séparent maintenant des objectifs du plan climat, voté au Grand Conseil. Dix-sept ans pour entamer une réduction de plus de 90 % de nos émissions de gaz à effet de serre.

Même s'il est vrai que, depuis plus d'une dizaine d'années, notre Ville s'est engagée dans plusieurs programmes – tels que « Société à 2000 watts », « Cité de l'énergie », jusqu'en 2030 – et, comme nous avons pu le voir récemment, a accepté la mise sur pied de projets tel celui de la HES-SO ou la création d'un fonds pour encourager l'installation de panneaux solaires, malgré toutes ces bonnes intentions, un long, très long chemin nous sépare malheureusement encore des objectifs nécessaires pour freiner le changement climatique.

En parallèle, nous sommes de plus en plus attentifs à la valeur historique de notre tissu bâti, que les services et les citoyens s'efforcent de maintenir et de conserver. Mais au-delà de ses qualités esthétiques, patrimoniales et urbanistiques indéniables, nous ne devons pas oublier que ce même parc immobilier si paisible et inoffensif au premier regard n'en est pas moins extrêmement vorace en énergie. Il pèse lourd dans la balance carbone. Selon certaines études disponibles sur le site de la Confédération, 40 % de notre consommation d'énergie est engloutie dans le parc immobilier en Suisse.

En début d'année prochaine, notre Conseil général aura très probablement à se prononcer sur le nouveau plan d'aménagement local. Dans cet objectif, il semblerait pertinent que ses débats puissent être menés à la lumière d'un état des lieux de la performance énergétique de nos bâtiments. Où en sommes-nous vis-à-vis des différents programmes engagés par la Ville, comme « Société à 2000 watts » ou la « Convention des Maires européens », ou encore le projet « MEU » très prometteur ? Quels ont été les résultats et autres stimulations possibles, chiffres à l'appui, grâce à ces

différentes méthodes ? Mais aussi, pourrait-on compléter le résultat de ces engagements par une analyse plus précise, quantitative, des points faibles de l'ensemble des bâtiments de notre ville – privés ou publics – et des améliorations possibles ?

Par ailleurs, nous sommes conscients que le groupe VADEC est en train d'entamer sa mue, avec l'augmentation de ses capacités en termes de valorisation des déchets, permettant effectivement à un plus grand nombre de nos concitoyens de profiter du chauffage à distance. Ce projet nous réjouit, mais tout le monde s'accordera sur le fait que, malgré l'augmentation des capacités du groupe VADEC, toutes ces transformations doivent aller de pair avec une consommation plus parcimonieuse de nos ressources énergétiques.

Ainsi, il nous semble pertinent et urgent que le regard sensible, esthétique, que nous portons à notre ville puisse être doublé d'une approche pragmatique, chiffrée, de l'empreinte carbone que représente notre zone urbaine. Performance énergétique est aussi synonyme de confort, d'attractivité et d'autonomie financière. Si nous décidons des lignes de conduite du développement possible pour l'ensemble de notre parc bâti, public ou privé, au travers de règlements et de directives, nous devons prendre la mesure de ses faiblesses, mais aussi de son potentiel encore inexploité et bénéfique à la communauté.

Et bien que cette présente requête puisse paraître quelque peu anticipée au regard de la récente votation du plan climat, elle n'en est pas moins pressante lorsque l'on regarde les échéances fixées et la mise en place d'un nouveau plan d'aménagement local.

Dans cette perspective, les Vert'libéraux demandent au Conseil communal qu'une analyse de la performance énergétique de l'ensemble des bâtiments inscrits dans la zone urbaine de notre ville puisse être lancée, afin d'évaluer les solutions adaptées permettant de concilier amélioration thermique et préservation de la substance historique.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Comme la motionnaire le fait remarquer, en Suisse, le secteur du bâtiment représente 45 % de la consommation d'énergie finale, chaleur et électricité, et est la source de près de la moitié des rejets de CO₂. Les possibilités de réaliser des économies d'énergie, dans ce secteur, sont nombreuses, notamment en effectuant des travaux de rénovation judicieux.

Le Conseil communal est naturellement conscient de cela, mais vous proposera tout de même de refuser la motion, non pas parce qu'elle manque d'intérêt, mais parce qu'elle est redondante, et qu'il s'agit de ne disperser ni

nos forces ni nos moyens. En effet, je cite les études sur le même sujet, qui sont d'ores et déjà lancées.

Premièrement, il y a le plan directeur des énergies. Celui-ci tiendra compte du tissu bâti de notre ville, soit les capacités énergétiques globales des bâtiments, des agents énergétiques actuels et des agents énergétiques futurs – notamment le développement du réseau de chauffage à distance avec VADEC+, que vous avez évoqué – les potentialités solaires, ainsi que les limites imposées par la préservation du patrimoine, notamment en ce qui concerne la pose de façades périphériques sur les bâtiments bien intégrés du périmètre UNESCO.

Deuxièmement, et par ailleurs, un plan climat a été parallèlement lancé, plan climat qui devra naturellement être en harmonie avec le plan directeur des énergies. Ce plan climat s'intéressera également à la question des bâtiments.

Troisièmement, et par ailleurs encore, une étude solaire a été lancée auprès d'un mandataire spécialisé, LMNT consultancy, sous la direction d'une scientifique experte de l'énergie solaire, Mme Laure-Emmanuelle Perret. L'objectif est d'élaborer une stratégie permettant d'accroître la part du solaire sur les bâtiments protégés et dans les zones de protection. Ce travail nous permettra prochainement de définir une nouvelle directive solaire, qui sera soumise aux commissions compétentes.

Quatrièmement, et par ailleurs enfin, la loi cantonale sur l'énergie – ou, plus précisément, l'art. 58 du règlement d'application de la loi sur l'énergie – oblige les propriétaires à doter leur bâtiment d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments, appelé le CECB. A ce propos, et comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire – notamment à l'occasion de la présentation du rapport portant sur la rénovation du collège de la Promenade, dernièrement – la Ville a déjà réalisé des CECB pour tous ses bâtiments.

En conclusion, et comme annoncé en préambule, l'analyse demandée par les Vert'libéraux nous semble redondante. Aussi, nous vous proposons de refuser la motion.

Le Conseil communal refusant la motion, le président, **M. Cédric Haldimann**, ouvre donc le débat.

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : Nous avons eu de la peine à comprendre cette motion, car il semblait que ce soit l'ensemble de tous les bâtiments de la ville qui devait passer par cette analyse, ce qui nous paraissait énorme. Surtout, un bon nombre de projets ont été réalisés il y a plusieurs années, ainsi que l'ensemble de ceux que le Conseil communal nous a décrits. Il

Séance du 4 avril 2023

nous semble donc que la motion ne joue pas bien. Aussi, le groupe des Vert-e-s la refusera-t-il également.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Si nous pouvons partager une part des préoccupations qui sont relevées dans la motion, le Conseil communal nous a effectivement convaincus qu'un certain nombre de choses sont déjà réalisées et que nous allons finalement répondre largement à l'ensemble de ces préoccupations. C'est la raison pour laquelle nous refuserons également cette motion.

M. Karim Boukhris, POP : Au niveau du groupe POP, nous étions assez partagés concernant cette motion. Au regard de la réponse du Conseil communal, nous pensons la refuser. Néanmoins, comme cela a été dit, elle pose des questions intéressantes et utiles.

En ce qui concerne les rénovations judicieuses pour obtenir un meilleur rendement et une meilleure économie d'énergie, je souhaiterais tout de même que le Conseil communal, sans absolument appliquer cette motion, la prenne tout de même en considération dans le cadre de la discussion sur le plan climat.

Il est vrai que faire une analyse pour chaque bâtiment de la Ville est un travail lourd. Aussi, dans le cadre du travail sur le plan climat au niveau communal, peut-être sera-t-il possible de déterminer certains cas-types – vu que notre structure urbanistique est relativement homogène – et faire quelques études pertinentes qui pourraient être utiles à passablement de bâtiments, étant donné que nous pouvons retrouver des similitudes dans une bonne partie de notre bâti.

M. Alain Vaucher, PLR : Le groupe PLR refusera également cette motion. Je profite aussi d'apporter une petite précision : les fameux certificats d'énergie sont obligatoires pour tous les bâtiments qui comportent cinq appartements et plus. Ainsi, l'analyse énergétique sera faite par le Canton, lequel partagera très certainement ces éléments avec le Conseil communal et ses services.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC : Le groupe UDC va aussi se rallier à l'avis du Conseil communal et refusera également cette motion.

M. Jonathan Marty, Le Centre : Le groupe du Centre a aussi été convaincu par les arguments du Conseil communal et refusera la motion, également pour des questions de coûts et de travail que cela engendrerait, notamment en engageant un prestataire externe.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cédric Haldimann**, soumet au vote la motion du groupe PVL « Analyse de la performance énergétique », laquelle est **refusée par 35 voix contre 2 et 1 abstention**.

Motion du groupe POP : « Formation Remplir sa déclaration d'impôts pour les jeunes », déposée le 9 mars 2023

Arrivés à l'âge adulte, les jeunes découvrent la joie du remplissage d'une déclaration d'impôts. Comme pour beaucoup de procédures administratives, les impôts ne sont pas toujours une démarche aisée à comprendre, et si un parent ou un-e proche ne peut les aider, ces déclarations peuvent rapidement devenir une épine douloureuse.

Or, le remplissage d'une déclaration d'impôt n'est pas enseigné à l'école obligatoire. Dans les formations supérieures, cela dépend du bon vouloir et du calendrier des enseignant-e-s. Il s'agit pourtant d'une démarche citoyenne essentielle, qui accompagnera chaque individu jusqu'à la fin de ses jours, et qui va contribuer à former notamment sa vision de la contribution à la communauté.

Le POP souhaite que la Ville accompagne au mieux ses nouveaux-elles majeur-e-s et les familiarise avec cette démarche administrative de base : les impôts. Le POP propose d'étudier la création d'une formation qui pourrait prendre place, soit lors de la scolarité obligatoire, soit lors du passage à l'âge adulte par le biais d'un cours en soirée, dans le même genre que les formations de premiers secours pour le permis de conduire. Cette formation pourrait s'accompagner d'une meilleure explication et sensibilisation du fonctionnement des impôts dans notre canton, ainsi que de leur utilité concrète.

Pour le groupe POP : Lara Zender

Mme Lara Zender, POP : A 18 ans, les jeunes découvrent de nouveaux droits – comme celui de pouvoir passer son permis de conduire ou celui de voter – mais aussi des devoirs, comme celui de payer des impôts. Cet acte, au-delà d'être un devoir, est un élément fondamental dans notre société et son fonctionnement. Malheureusement, pour beaucoup, remplir ses impôts peut devenir source de stress et une épine bien douloureuse.

Un grand nombre de jeunes se retrouvent actuellement démunie-s face à leur fiche d'impôts. Quel est donc ce vocabulaire digne d'une notice de meuble en kit ? Que signifie « états des titres » ? Quelle est la différence entre le 2^e et le 3^e piliers ? Ou les quelques heures de service dans un bar, afin de financer ses études, rentrent-elles dans l'activité principale ou dans l'activité accessoire ? Face à un tel dédale et avec moins de ressources que Dora l'exploratrice, nos jeunes ont peu d'endroits vers lesquels se tourner.

Dans la formation post-obligatoire, aucune formation généralisée n'existe pour introduire les jeunes à l'exercice de la déclaration d'impôts. Dans beaucoup de familles, les parents n'ont pas assez de connaissances pour apprendre et accompagner leurs enfants. Ainsi, nous laissons nos jeunes face à eux-mêmes et les laissons s'enliser petit à petit dans un marasme gluant face aux démarches administratives. Il est du devoir d'une société de

former ses citoyen-ne-s et de les accompagner dans leur apprentissage, qu'il soit professionnel ou administratif.

C'est pourquoi le POP demande au Conseil communal de mettre en place une formation à destination de tou-te-s les nouveaux-elles majeur-e-s sur la façon de remplir sa déclaration d'impôts.

Une telle formation, dans le même style que les cours de premiers secours, est bénéfique à plusieurs niveaux pour les jeunes. Au-delà de les rendre autonomes dans cette démarche administrative, cela peut également leur permettre d'accompagner leurs parents si ceux-ci rencontrent des difficultés avec leur propre déclaration. Cette formation est pour nous nécessaire et, après avoir consulté un certain nombre de jeunes, il s'agit pour eux et pour elles d'un véritable besoin.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Le Conseil communal refusera cette motion, mais... mais oui : vous avez raison, remplir une déclaration d'impôts quand on a l'habitude n'est déjà pas une partie de plaisir ni une sinécure, mais lorsque c'est la première fois, cela peut vite tourner au calvaire, au Chemin de croix, à la crucifixion de la vocation citoyenne.

J'ai récemment eu l'occasion d'accompagner de nouvelles citoyennes dans les méandres du formulaire fiscal, et j'avoue que ce fut un peu une prise de tête, même s'il faut reconnaître qu'en cherchant, on peut trouver des explications nécessaires à comprendre la question posée.

Les jeunes adultes ont sans doute l'habitude de TikTok, mais pas encore de Clic & Tax... [Ndlr : rires de l'assemblée] Deux applications qui se téléchargent, où il faut s'identifier, paramétrer et dire beaucoup de soi. Personnellement, je m'y retrouve, avec un peu de patience, dans Clic & Tax, mais pas dans TikTok. Cependant, je peux facilement comprendre que ce soit l'inverse pour les jeunes générations.

Donc, votre proposition n'est pas dénuée d'une bienveillance qui vous honore, mais cela ne peut prendre, à notre sens, la forme d'une motion, qui ne générera pas forcément des mesures, mais un rapport. Or, nous sommes plutôt d'avis que votre idée mérite d'être expérimentée, et j'y reviendrai. Cependant, il convient tout de même d'évoquer ce qui existe déjà pour aider les jeunes et les moins jeunes dans leur déclaration d'impôts.

Tous les jeunes arrivant à l'âge de la majorité reçoivent une brochure intitulée « Coup de pouce pour majeur », qu'il convient de ne pas mettre à l'index, puisque deux pages sont justement consacrées à la déclaration d'impôts. C'est très bien fait, d'ailleurs, et il est clairement mentionné qu'en cas de questions, le Service des contributions se tient à disposition, avec les

Séance du 4 avril 2023

coordonnées idoines. Pour l'avoir expérimenté à plusieurs reprises, je confirme la bienveillance du Service des contributions en cas de question très concrète. Evidemment, ce ne sont pas eux qui vont remplir la déclaration, mais si l'on a un doute, ils renseignent vraiment volontiers les citoyens qui les sollicitent.

Comme vous le mentionnez, cette question peut aussi être évoquée dans le cadre de la scolarité, mais sans systématique. Or, rendre une information obligatoire dans le cadre de la scolarité n'est malheureusement pas du ressort de notre Autorité communale.

Cependant, le Service de la jeunesse se tient aussi à disposition pour informer et, éventuellement, accompagner les jeunes citoyen-ne-s. Mais il semble qu'à ce jour, il n'ait jamais été sollicité en matière fiscale, peut-être par manque d'information auprès du public potentiel.

Enfin, il n'y a pas que les jeunes qui peinent à monter le Golgotha de la déclaration d'impôts : les nouveaux citoyen-ne-s, les anciens aussi, tout comme les personnes ne maîtrisant pas bien les outils informatiques ou les subtilités administratives. Nous savons le travail que certaines organisations – souvent subventionnées – font pour accompagner, dans ce Chemin de croix, le citoyen pénitent, et nous ne pouvons que leur en rendre grâce.

Cependant, il y a aussi le Service des contributions qui participe à diverses séances d'information, notamment au CPNE – peut-être pas à l'Ecole d'arts – mais aussi à Pro Senectute ou, avant la pandémie, en tenant quelques samedis une permanence dans certains centres commerciaux. D'ailleurs, nous ne pouvons qu'espérer que cette dernière initiative soit réintroduite dès que le médecin cantonal sera à la retraite... Et puis – mais vous en serez plus complètement informés prochainement – nous allons également, au niveau de la Ville, mettre en place des mesures dans le cadre d'une politique d'accompagnement à la domiciliation.

Enfin, et pour répondre à votre motion, nous nous engageons à mettre sur pied une soirée d'information pour les jeunes citoyen-ne-s en début d'année prochaine, lorsque l'enveloppe tant redoutée aura été réceptionnée dans nos boîtes aux lettres. Ceci en collaboration avec le Parlement des jeunes, le Service de la jeunesse, le Service des finances et – nous l'espérons, mais n'en doutons point – le Service des contributions.

Nous ferons alors une communication à l'ensemble des jeunes concernés, et probablement pas seulement à ceux qui ont 18 ans, mais peut-être aussi ceux qui ont 19 ans. Suite à cette expérience, nous en tirerons un bilan pragmatique et verrons s'il convient de poursuivre cet exercice. Et si tel est le cas, nous le ferons.

En conclusion, nous refusons la motion, un rapport nous paraissant superflu. Mais *oui* sur le principe, et nous faisons nôtre la proposition mentionnée dans votre demande. Aussi, nous vous suggérons de retirer votre motion ou, sinon, de la refuser. Merci de votre compréhension et, j'en suis certain, de votre confiance.

Mme Lara Zender, POP : Merci beaucoup pour toutes ces informations. Au vu de leur nombre, serait-il possible d'avoir une interruption de séance pour discuter au sein de notre groupe et avec les autres groupes ?

SUSPENSION DE SÉANCE DE 5 MINUTES

Mme Lara Zender, POP : Encore merci pour les différentes informations données. Après discussion, **nous sommes d'accord de retirer notre motion**. Nous nous réjouissons de voir ce qui va se passer et faisons confiance au Conseil communal pour qu'il mette en place une soirée d'information, laquelle nous semble tout à fait nécessaire et dont nous nous réjouissons de voir le déroulement. Nous reviendrons, cas échéant, si nous trouvons que la forme ne suffit pas.

Par contre, nous souhaiterions quand même rajouter une petite chose. Nous sommes quelque peu étonnés par les qualificatifs que nous avons entendus de votre part sur l'impôt, notamment « Golgotha », « Chemin de croix »... Cela ressemble sans doute à une forme de diabolisation de l'impôt et efface le rôle central et majeur qu'il tient dans notre société. Rappelons que les impôts permettent de financer les services publics, la santé, l'éducation, et aussi, d'une certaine manière, vos salaires... [Ndlr : rires de l'assemblée]

Il ne faut pas assimiler l'impôt à des démarches administratives qui ressemblent à une sorte de Père Fouettard. Il faut plutôt mettre en avant son importance et son rôle dans notre société, tant pour les nouveaux membres que pour les plus anciens également.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Je vous remercie de votre confiance. En cette période pascale, il y a effectivement un chemin difficile à faire. Mais je vous rassure : il amène à la rédemption... [Ndlr : rires de l'assemblée]

Le président, **M. Cédric Haldimann**, annonce que le Conseil général prend acte du **retrait de la motion du groupe POP** « Formation Remplir sa déclaration d'impôts pour les jeunes ».

Séance du 4 avril 2023

Question écrite de M. Blaise Courvoisier : « Fusion de communes », déposée le 9 mars 2023

Le Conseil communal envisage-t-il de reprendre des discussions avec le Locle en vue d'une éventuelle fusion de communes ? Quels en seraient les avantages pour chacune des deux parties ?

Blaise Courvoisier

M. Patrick Herrmann, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je vais essayer de ne pas apparenter mon intervention à un Chemin de croix... [Ndlr : rires de l'assemblée] Pour rester dans l'esprit de la soirée...

Pour répondre à la question, je mentionnerais différents éléments. Tout d'abord, concernant l'attitude générale du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds : nous sommes totalement ouverts à toute étude de fusion, à toute étude de collaboration. C'est l'attitude de notre Conseil communal, mais c'était également l'attitude des Conseils communaux précédents. C'est une constante du côté de la Ville de La Chaux-de-Fonds, il y a toujours eu cette ouverture et cette disponibilité.

Ensuite, comme autre élément, il faut dire que ce n'est pas forcément le meilleur moment, même si ce n'est pas le plus mauvais non plus : on le voit, Le Locle est en train de digérer Les Brenets et cela ne se passe pas tout seul. Nous avons vu des traces de ce qui pouvait se passer dans une interview du Conseil communal du Locle parue dans le journal de la semaine dernière : il y a un certain nombre de difficultés, ce n'est pas géré, cela doit encore se faire.

De plus, le Conseil communal du Locle se retrouve en pleine restructuration, puisque trois conseillers communaux sur cinq sont en train de quitter le navire. Les nouveaux doivent prendre connaissance des dossiers et, dans ce sens, cela va prendre un certain temps. Ce n'est donc pas dans l'immédiat.

A cela, historiquement, j'ajouterais deux éléments. C'est toujours La Chaux-de-Fonds qui a proposé d'étudier cette fusion, ce qui a été refusé, la dernière fois en 2007. Assez sèchement, d'ailleurs. Il y a deux ans, au Conseil général du Locle, un parti a proposé d'étudier la fusion et cela a été refusé par le Conseil général. Certes, à très peu de voix d'écart – une, en l'occurrence – mais cela a néanmoins été refusé. Et même si ce n'est qu'une voix, le corset politique est quand même donné.

A côté de cela, on voit quand même que des choses se passent. Depuis cette législature, nous avons une commission intercommunale qui a

redoublé d'activité et qui pousse à la roue, qui étudie les possibilités de collaboration. Cela a permis de se rendre compte qu'il y avait déjà un certain nombre de collaborations. Ce mouvement, qui pousse à ce point, est une nouveauté.

Tout récemment – la semaine passée – le Conseil général du Locle a décidé de modifier la structure des rapports que le Conseil communal doit présenter au Conseil général : comme chez nous, une rubrique qui présente la collaboration intercommunale sera ajoutée. C'est tout récent, il n'y a pas encore eu de rapport au Locle prenant en compte cet élément. Néanmoins, ce sera le cas très prochainement.

Voilà la situation actuelle. Cela bouge, mais ce n'est pas le moment d'insister beaucoup. De plus, nous sommes d'avis, intimement, que pour que les choses réussissent, qu'elles se mettent bien en place, il faudrait, en principe, que le mouvement vienne du Locle. Il faudrait une demande du Locle pour qu'il n'y ait pas une impression que le *grand* essaie d'absorber le *petit* pour « l'utiliser » à son profit. Il nous paraît que cela doit vraiment être une démarche émanant des Loclois, sur laquelle nous pourrions tout à fait entrer en matière.

Concernant les avantages, il est vrai qu'il y en aurait un certain nombre, c'est évident. Je précise quand même qu'il existe un service commun pour les forêts, le SIS, que le SEP travaille très souvent avec la Voirie du Locle, que la Sécurité publique travaille très souvent avec la Sécurité publique du Locle, et les Ressources humaines également. Les accords, les collaborations interservices se sont vraiment multipliées, et il y a vraiment une très bonne entente entre les services des deux villes.

Alors, qu'est-ce que cela permet d'obtenir effectivement ? Des économies d'échelle, bien sûr – avec des synergies plus prononcées – des infrastructures qui sont potentiellement mieux utilisées, des coûts de fonctionnement qui pourraient être réduits, c'est évident, et vraisemblablement – cerise sur le gâteau – des subventions pour la fusion, comme cela a été le cas lors des autres fusions. On peut dire aussi que cette fusion serait manifestement appelée de ses vœux par le Canton.

Cependant, cela pose quand même un certain nombre de problèmes. D'ailleurs, certainement davantage pour les Loclois que pour nous, car ce sur quoi bute le plus souvent ce genre de collaboration et de réunification, c'est l'indice fiscal. Au niveau de l'indice fiscal, par rapport au Locle, on ne s'aligne pas, pour l'instant : Le Locle est à 69, La Chaux-de-Fonds à 75. Pour un Loclois, ce n'est pas forcément lui faire hyper envie d'arriver à 75, car, bien sûr, c'est la première chose qu'il verra.

Séance du 4 avril 2023

A côté de cela, il y a d'autres difficultés. Je n'en cite qu'une ou deux, car nous n'avons pas fait l'analyse complète et cela mériterait davantage d'attention. Ce que l'on voit dans la fusion de Neuchâtel, c'est la représentativité des autorités par rapport aux différents lieux de la commune fusionnée. Ce n'est pas quelque chose d'évident de voir comment pourraient se répartir les places réservées aux uns ou aux autres dans les organes de direction.

D'autre part, il y a aussi un élément fondamental pour qu'une communauté puisse fonctionner : c'est le fait que les habitants sentent que leurs avis sont pris en compte. Ainsi, la distance géographique qui existerait à l'interne d'une commune aussi étendue, avec des identités finalement assez différentes – même si nous avons la même culture – entre Les Brenets, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, n'est pas quelque chose qui paraît complètement évident.

Aussi, on le voit : de la bonne volonté, des handicaps et des avantages. Cela dit, nous espérons que nos amis loclois auront envie d'entamer un petit pas de danse avec nous.

Question groupe POP : « Quelles synergies possibles sur l'interdiction de la publicité dans le domaine public avec les projets d'autres villes romandes ? », déposée le 9 mars 2023

Le 12 mars prochain, la population de Genève votera sur le référendum « Genève zéro pub – Libérons nos rues de la publicité commerciale », accepté par la Ville en 2022. Dans le Canton de Vaud, la ville d'Yverdon est en train de travailler à une interdiction de la publicité suite au postulat « Libérons la ville du royaume de la surconsommation » du groupe Vert-e-s & Solidaires ; la commune du Mont-sur-Lausanne a, elle, interdit tout affichage publicitaire sur l'espace public en 2019.

Dans notre Commune, le Conseil général a voté favorablement la motion populaire « Agissez pour l'économie locale et la surconsommation », et ce en 2019 déjà. En acceptant la motion, le Conseil communal a proposé d'étudier la mise en place d'une commission d'éthique, afin de discuter du caractère sexiste et/ou raciste de la publicité. Cependant, force est de constater que la publicité commerciale « de masse » est de moins en moins la bienvenue dans les villes. Dès lors, est-ce que la Ville s'est déjà approchée des communes citées ci-dessus afin de développer des synergies et s'inspirer des modèles déjà proposés ? Sinon, compte-t-elle le faire, tirer parti de leurs expériences et, elle aussi, agir contre la publicité ? Si oui, quand ?

Pour le groupe POP : Lara Zender

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Il faut peut-être commencer par vous dire qu'il y a un contrat qui lie la Ville de La Chaux-de-Fonds à une société d'affichage. Notre mandataire est la SGA, comme vous le savez tous. Il s'agit d'un mandat, ou plutôt d'une forme de concession, que l'on appelle une *concession d'affichage*, qui court jusqu'en 2025.

Naturellement, le Conseil communal et les services communaux travaillent à un nouveau cahier des charges pour une nouvelle convention d'affichage, dans un souci d'attractivité de l'espace public, mais également dans un souci lié aux questions éthiques que pose la question du groupe POP. Le Conseil communal a décidé une diminution importante de l'affichage en ville de La Chaux-de-Fonds. Sachez que c'est une tendance assez générale en Suisse, nous ne sommes pas les seuls à œuvrer dans cette direction : diminution de l'affichage, à l'exception, naturellement, de l'affichage culturel, qui pourra vraisemblablement même augmenter dans la nouvelle concession.

Pour mettre en œuvre cette diminution, un périmètre d'exclusion d'affichage commercial – j'insiste sur le terme *commercial*, ce n'est ni l'affichage politique, ni l'affichage culturel – sera introduit sur le domaine public, exactement dans le centre-ville. Il correspond aux objectifs de requalification

Séance du 4 avril 2023

des espaces publics du centre-ville, de la valorisation du patrimoine culturel de la ville et, de manière plus générale, de la dynamique que l'on souhaite voir se développer au centre-ville.

Pour votre information, sur un total actuel de 131 surfaces commerciales, 43 surfaces sont concernées par ce périmètre et seront supprimées du cahier des charges qui sera soumis lors de l'appel d'offres.

Au niveau du calendrier, l'idée est d'établir et de finaliser le cahier des charges cet été, notamment en revoyant la part des surfaces commerciales et culturelles, comme je l'ai suggéré précédemment, et en finalisant également le périmètre – mais qui sera un périmètre généreux – puis de lancer une nouvelle procédure en début d'année 2024, avec une adjudication du nouveau concessionnaire en avril-mai 2024 pour 2025.

Par contre, en regard de la suite de la question que vous posez, le Conseil communal ne voit pas d'intérêt à développer des synergies dans ce domaine avec d'autres collectivités publiques. Par contre, naturellement, les échanges sont extrêmement fréquents entre les différentes collectivités publiques, afin d'échanger l'expérience et de chercher à comprendre les impacts – et également les bienfaits – de la diminution de l'affichage commercial dans les villes. Ces échanges sont fréquents avec d'autres villes romandes, notamment avec la Ville de Neuchâtel, bien sûr.

Il avait été question de lancer éventuellement un appel d'offres commun avec la Ville de Neuchâtel. Cependant, le calendrier de l'échéance des concessions n'était pas le même : c'est fait pour la Ville de Neuchâtel et cela se fera un peu plus tard pour La Chaux-de-Fonds.

Séance levée à 22h32.

Le président :
Cédric Haldimann

La secrétaire :
Marina Schneeberger

La secrétaire-rédactrice :
Esther May Basse